



Rapport de gestion

Deuxième trimestre et premier semestre de 2014 comparé
au deuxième trimestre et premier semestre de 2013

TABLE DES MATIÈRES

Section	Page	Section	Page	
1	Sommaire - Deuxième trimestre et premier semestre de 2014	2	7 Informations sectorielles	26
2	Mise en garde relative aux énoncés prospectifs	6	8 Liquidités et ressources financières	38
3	Notre entreprise	10	9 Transactions entre parties liées	43
4	Comment nous analysons et présentons nos résultats	12	10 Méthodes comptables et modifications	45
5	Détail du compte de résultat	14	11 Risques et incertitudes	48
6	Carnet de commandes	23	12 Informations trimestrielles et informations sectorielles de 2013 retraitées, par trimestre	51
		13	13 Contrôles et procédures	54

Le 8 août 2014

Toute l'information financière est présentée en dollars canadiens, à moins d'indication contraire

1 – SOMMAIRE - DEUXIÈME TRIMESTRE ET DU PREMIER SEMESTRE DE 2014

1.1 – SOMMAIRE – INDICATEURS FINANCIERS

RÉSULTAT NET

> Deuxième trimestre

- Au deuxième trimestre de 2014, le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin s'est établi à 32,1 millions \$ (0,21 \$ par action après dilution), comparativement à une perte nette de 37,7 millions \$ (-0,25 \$ par action après dilution) au deuxième trimestre de 2013.
- Au deuxième trimestre de 2014, il y a eu une perte nette attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des activités d'ingénierie et construction et d'exploitation et entretien (« I&C ») de 46,9 millions \$, comparativement à une perte nette de 104,7 millions \$ à la période correspondante de 2013. La perte nette provenant d'I&C au deuxième trimestre de 2014 était en partie attribuable à une réévaluation (évaluation à la valeur du marché) sans effet de trésorerie défavorable de 20,4 millions \$ d'une couverture de change, ainsi qu'à un montant de 5,5 millions \$ en honoraires et autres frais connexes, tous deux liés à l'entente en vue d'acquérir Kentz, annoncée le 23 juin 2014. Sans les coûts liés à cette acquisition, la perte nette provenant d'I&C au deuxième trimestre de 2014 s'établirait à 21,0 millions \$. La baisse résultante de 83,7 millions \$ de la perte nette provenant d'I&C au deuxième trimestre de 2014, par rapport au deuxième trimestre de 2013, est principalement attribuable à un RAI sectoriel négatif moins élevé provenant des secteurs REE et Infrastructures, partiellement contrebalancé par un apport moins élevé du secteur Énergie. Le RAI négatif du secteur REE au deuxième trimestre de 2014 découle essentiellement d'un RAI négatif dans le sous-secteur Pétrole et gaz, tandis que le RAI négatif du secteur Infrastructures est attribuable à son sous-secteur Infrastructures et construction.
- Au deuxième trimestre de 2014, le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des Investissements – concessions d'infrastructure (« ICI ») s'est chiffré à 78,9 millions \$, comparativement à 67,0 millions \$ à la période correspondante de l'exercice précédent, principalement en raison d'un résultat net plus élevé provenant d'AltaLink et d'un dividende reçu plus élevé provenant de l'Autoroute 407, partiellement contrebalancés par un résultat net moins élevé provenant de Shariket Kahraba Hadjret En Nouss S.p.A. (« SKH »). La

hausse du résultat net d'AltaLink découle en partie d'une exigence comptable des IFRS, en vertu de laquelle la Société a cessé d'amortir les actifs non courants d'AHLP à compter du 1^{er} mai 2014, en raison de la classification des actifs et des passifs d'AHLP à titre d'actif et de passif du groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente à cette date. Le résultat net provenant de SKH est moins élevé au deuxième trimestre de 2014 qu'au trimestre correspondant de 2013, étant donné l'incidence positive de la résolution, au cours de cette dernière période, des incertitudes liées au recouvrement de dividendes déclarés précédemment.

> **Premier semestre terminé le 30 juin**

- Au premier semestre de 2014, le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin s'est établi à 126,7 millions \$ (0,83 \$ par action après dilution), comparativement à 15,9 millions \$ (0,11 \$ par action après dilution) à la période correspondante de 2013.
- Au premier semestre de 2014, il y a eu une perte nette attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant d'I&C de 16,1 millions \$, comparativement à une perte nette de 86,1 millions \$ à la période correspondante de 2013. Comme il est expliqué ci-dessus, la perte nette provenant d'I&C était en partie attribuable à une réévaluation (évaluation à la valeur du marché) sans effet de trésorerie défavorable de 20,4 millions \$ d'une couverture de change, ainsi qu'à un montant de 5,5 millions \$ en honoraires et autres frais connexes, tous deux liés à l'entente en vue d'acquérir Kentz. Sans les coûts liés à cette acquisition, la perte nette provenant d'I&C au premier semestre de 2014 s'établirait à 9,8 millions \$. La variation positive résultante de 95,9 millions \$ du résultat net provenant d'I&C au premier semestre de 2014, par rapport à la période correspondante de 2013, est principalement attribuable à un RAI sectoriel positif provenant du secteur Infrastructures, comparativement à un RAI sectoriel négatif en 2013, ainsi qu'à un RAI sectoriel négatif moins élevé provenant du secteur REE, partiellement contrebalancé par un apport moins élevé du secteur Énergie.

La variation du RAI provenant du secteur Infrastructures est principalement attribuable au renversement, au premier trimestre de 2014, d'une provision pour risques enregistrée au deuxième trimestre de 2013 pour un projet en Libye faisant partie du sous-secteur Infrastructures et construction ainsi qu'à la constatation, au premier semestre de 2013, de coûts supplémentaires en lien avec un projet hospitalier d'envergure. Le RAI négatif moins élevé du

secteur REE s'explique essentiellement par un RAI négatif moins élevé dans le sous-secteur Pétrole et gaz qui, au premier semestre de 2013, a été affecté négativement par la constatation par la Société d'une perte sans effet de trésorerie de 70,1 millions \$ en lien avec une réclamation reçue alléguant des pénalités de retard dans le cadre d'un projet à prix forfaitaire en Algérie. L'apport moins élevé du secteur Énergie est principalement attribuable à une baisse des produits.

- Au premier semestre de 2014, le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des ICI s'est chiffré à 142,7 millions \$, contre 102,0 millions \$ à la période correspondante de 2013, principalement en raison d'un résultat net plus élevé provenant d'AltaLink et de dividendes reçus plus élevés provenant de l'Autoroute 407, partiellement contrebalancés par un résultat net moins élevé provenant de SKH, comme il est expliqué ci-dessus.

PRODUITS

- > Au premier semestre de 2014, les produits ont diminué pour s'établir à 3,4 milliards \$, comparativement à 3,8 milliards \$ au premier semestre de 2013, puisque la hausse des produits des ICI a été plus que contrebalancée par la baisse des produits d'I&C.

FRAIS DE VENTE, GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS

- > Au premier semestre de 2014, les frais de vente, généraux et administratifs ont diminué pour s'établir à 395,1 millions \$, comparativement à 435,7 millions \$ à la période correspondante de 2013, surtout en raison des économies de coûts réalisées grâce aux plans de restructuration de la Société mis en œuvre au deuxième semestre de 2013, ainsi qu'à d'autres initiatives du programme *Valeur sûre*.

SITUATION FINANCIÈRE

- > La trésorerie et les équivalents de trésorerie ont diminué pour s'établir à 0,9 milliard \$ au 30 juin 2014, comparativement à 1,1 milliard au 31 décembre 2013.

CARNET DE COMMANDES

(EN MILLIONS \$ CA)	30 juin 2014	31 mars 2013	31 décembre 2013
Services	1 526,0 \$	1 604,3 \$	1 629,6 \$
Ensembles	4 843,4	4 780,9	4 429,7
O&M	1 843,9	1 988,9	2 228,5
Total	8 213,2 \$	8 374,1 \$	8 287,8 \$

- > Le carnet de commandes a totalisé 8,2 milliards \$ à la fin de juin 2014, comparativement à 8,3 milliards \$ à la fin de décembre 2013, la hausse dans la catégorie Ensembles ayant été contrebalancée par une baisse dans les catégories O&M et Services.

1.2 – SOMMAIRE – AUTRES ÉLÉMENTS

- > Le 1^{er} mai 2014, SNC-Lavalin a annoncé avoir conclu une entente liant les parties en vue de vendre 100 % de sa participation dans AltaLink Holdings, L.P. (« AHLP »), la société mère d'AltaLink, L.P., à Berkshire Hathaway Energy. Le processus de vente est soumis aux approbations réglementaires d'usage, notamment celle de l'Alberta Utilities Commission, conformément à la *Loi sur la concurrence* et à la *Loi sur Investissement Canada*. L'approbation liée à la *Loi sur Investissement Canada* a été obtenue le 25 juillet 2014.
- > Le 23 juin 2014, la Société a annoncé avoir signé avec Kentz Corporation Limited (« Kentz ») une entente d'acquisition en espèces ratifiée par les conseils d'administration des deux entreprises. En vertu de cette entente, SNC-Lavalin achètera la totalité des actions ordinaires de Kentz émises ou à émettre (l'« Acquisition »), pour une contrepartie estimée à environ 1,2 milliard £ (2,1 milliards \$ CA). Kentz est un fournisseur mondial de services pétroliers et gaziers. Il est prévu que l'acquisition prenne effet par la sanction des tribunaux de Jersey quant au plan d'arrangement. La transaction sera entérinée sous réserve, notamment, de la conformité ou de la renonciation aux conditions ayant trait à l'approbation du concordat par les actionnaires de Kentz, de l'obtention des approbations réglementaires applicables et de l'approbation de la sanction des tribunaux quant au plan d'arrangement. L'acquisition devrait être conclue au troisième trimestre de 2014.

Le rapport de gestion a pour but de permettre au lecteur de mieux comprendre les activités de la Société, sa stratégie d'affaires et son rendement ainsi que sa façon de gérer les risques et les ressources financières. Il vise également à améliorer la compréhension des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités du deuxième trimestre de 2014 et de leurs notes afférentes et devrait, à cette fin, être lu conjointement avec ce document et avec le rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, ainsi qu'à la **lumière des informations se retrouvant à la section 2 sur la mise en garde relative aux énoncés prospectifs**. Dans le présent rapport de gestion, le terme « Société » ou le terme « SNC-Lavalin » désigne, selon le contexte, le Groupe SNC-Lavalin inc. et toutes ou certaines de ses filiales ou partenariats, ou le Groupe SNC-Lavalin inc. ou l'une ou plusieurs de ses filiales ou partenariats.

Il est possible de consulter l'information financière trimestrielle et annuelle de la Société, sa notice annuelle, la circulaire de sollicitation de procurations de la direction ainsi que d'autres documents financiers sur SEDAR au www.sedar.com et sur le site Internet de la Société, www.snclavalin.com, sous la rubrique « Investisseurs ».

À moins d'indication contraire, toute l'information financière du présent rapport de gestion, y compris les montants des tableaux, est présentée en **dollars canadiens** et préparée conformément aux **Normes internationales d'information financière (« IFRS »)**. **Certains totaux, sous-totaux et pourcentages peuvent ne pas concorder en raison de l'arrondissement des chiffres. L'abréviation de sans objet (« s.o. ») indique que le taux de variation entre les chiffres de la période considérée et les chiffres de la période comparative n'est pas significatif ou lorsqu'un pourcentage est supérieur à 1 000 %.**

2 – MISE EN GARDE RELATIVE AUX ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les énoncés contenus dans le présent rapport de gestion faisant état des budgets, des estimations, des attentes, des prévisions, des objectifs, des prédictions, des projections pour l'avenir ou des stratégies de la Société ou de la direction peuvent être des « énoncés prospectifs » et peuvent être signalés par l'utilisation de verbes ou de termes tels que « anticiper », « s'attendre à », « cibler », « croire », « devoir », « économie de coûts », « espérer », « estimer », « évaluer », « planifier », « pouvoir », « présumer », « prévoir », « projeter » ou « synergie », ainsi que par l'emploi du conditionnel ou du futur, que la tournure soit négative ou positive et quelle que soit la variante utilisée. Les énoncés prospectifs incluent également toutes les autres affirmations qui ne s'appuient pas sur des faits

historiques. Ils comprennent également les énoncés liés aux éléments suivants : i) les dépenses en immobilisations, les produits, les dépenses, les bénéfiques, les résultats économiques, l'endettement, la situation financière, les pertes et les projets potentiels à venir; et ii) les stratégies d'affaires et de gestion, l'expansion et la croissance des activités de la Société ainsi que les synergies potentielles découlant de l'Acquisition. Tous ces énoncés prospectifs sont formulés conformément aux règles refuge des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables. La Société met en garde le lecteur que ces énoncés prospectifs, par leur nature même, comportent des risques et des incertitudes, et que les actions et/ou les résultats réels de la Société pourraient différer substantiellement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs, ou pourraient avoir une incidence sur le degré avec lequel une projection particulière se réalisera. Les énoncés prospectifs sont présentés dans le but d'assister les investisseurs et autres personnes dans la compréhension de certains éléments clés des objectifs, priorités stratégiques, attentes et plans actuels de la Société, ainsi que pour leur permettre d'avoir une meilleure compréhension des activités de la Société ainsi que de l'environnement dans lequel elle prévoit exercer ses activités. Les lecteurs sont mis en garde que de telles informations peuvent ne pas être appropriées pour d'autres usages.

Les énoncés prospectifs formulés dans le présent rapport de gestion sont basés sur certaines hypothèses qui sont jugées raisonnables par la Société en date du 8 août 2014. Les hypothèses sont posées tout au long du rapport de gestion 2013 de la Société (particulièrement, dans les sections intitulées « Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitudes relatives aux estimations » et « Comment nous analysons et présentons nos résultats » du rapport de gestion 2013 de la Société), et ont été mises à jour dans le présent rapport de gestion. Si ces hypothèses s'avèrent inexactes, les résultats réels de la Société pourraient différer substantiellement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs. De plus, des facteurs de risque importants pourraient faire en sorte que les hypothèses et estimations de la Société s'avèrent inexactes, et que les actions ou les résultats réels de la Société diffèrent substantiellement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs. Ces risques incluent, sans s'y limiter :

- a) l'issue des réclamations et litiges en cours et futurs pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société;
- b) la Société est assujettie à des enquêtes en cours qui pourraient l'exposer à des actions coercitives en matière administrative et criminelle, à des poursuites civiles, ainsi qu'à des sanctions, à des amendes et à d'autres pénalités, dont certaines pourraient être importantes, ce qui pourrait alors nuire à la

réputation de la Société, donner lieu à une suspension, à une interdiction ou à une radiation visant à empêcher la Société de participer à certains projets, réduire ses produits et son résultat net et avoir une incidence défavorable sur ses activités; c) toute nouvelle réglementation pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les résultats de la Société, et l'inconduite ou le non-respect des lois anticorruption ou autres lois ou règlements gouvernementaux par un employé, un agent ou un partenaire pourrait nuire à la réputation de la Société, réduire ses produits et son résultat net, et l'exposer à des actions coercitives en matière administrative et criminelle et à des poursuites civiles; d) si la Société est incapable de mener à bien son nouveau plan stratégique, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur ses activités et ses résultats d'exploitation; e) une dévaluation de l'image publique de la Société pourrait influencer sur sa capacité à se voir attribuer des projets dans l'avenir; f) les contrats à prix forfaitaire ou l'incapacité de la Société à respecter l'échéancier contractuel ou les exigences de rendement peuvent accroître la volatilité et l'imprévisibilité de ses produits et de sa rentabilité; g) les produits et la rentabilité de la Société dépendent en grande partie de l'obtention de nouveaux contrats, facteur sur lequel la Société n'a aucune influence directe, et l'incertitude quant au moment auquel les contrats sont octroyés pourrait avoir une incidence défavorable sur la capacité de la Société à faire correspondre la taille de son effectif à ses besoins contractuels; h) le carnet de commandes de la Société est assujéti à des ajustements et à des annulations imprévus, y compris en vertu de clauses de « résiliation pour raisons de commodité », et ne donne aucune garantie quant aux produits ou à la rentabilité futurs de la Société; i) SNC-Lavalin est un fournisseur de services auprès d'organismes publics et les contrats conclus avec les gouvernements l'exposent à certains risques; j) les activités mondiales de la Société sont exposées à divers risques et diverses incertitudes, y compris des environnements politiques défavorables, des économies étrangères faibles et le risque de change; k) les investissements de la Société dans les ICI comportent des risques pouvant avoir des répercussions défavorables; l) la Société dépend de tierces parties pour réaliser bon nombre de ses contrats; m) les coentreprises et les partenariats dans lesquels s'engage la Société l'exposent à des risques et à des incertitudes, dont bon nombre sont indépendants de sa volonté; n) la concurrence dans les marchés où la Société est présente pourrait avoir des répercussions défavorables sur ses activités; o) les activités exercées par la Société dans le cadre de l'exécution d'un projet peuvent engager sa responsabilité professionnelle ou sa responsabilité pour des services déficients; p) la Société pourrait être assujéti à des indemnités et à des pénalités pécuniaires relativement aux rapports et aux opinions techniques et professionnelles qu'elle fournit; q) la Société pourrait ne pas disposer d'une protection d'assurance suffisante pour répondre à ses besoins; r) le personnel de la Société travaille sur des

projets qui peuvent être dangereux par nature et le défaut de maintenir la sécurité sur le lieu de travail pourrait entraîner des pertes importantes et/ou une incapacité à se voir attribuer des projets dans l'avenir; s) l'incapacité de la Société à attirer et à retenir du personnel compétent pourrait avoir des répercussions défavorables sur ses activités; t) les arrêts de travail, les négociations syndicales et autres questions relatives à la main-d'œuvre pourraient avoir des répercussions défavorables sur la Société; u) la Société s'appuie sur des systèmes et des données informatiques dans le cadre de ses activités; une défaillance relative à la disponibilité ou la sécurité des systèmes informatiques ou à la sécurité des données de la Société pourrait avoir des répercussions défavorables sur ses activités et ses résultats d'exploitation; v) toute acquisition ou tout autre investissement peut être assorti de risques et incertitudes; w) l'Acquisition pourrait ne pas se concrétiser ou être retardée en raison du délai nécessaire pour obtenir l'approbation des actionnaires et les approbations réglementaires requises, ainsi que pour remplir les autres conditions de clôture, ce qui pourrait nuire aux activités de la Société; x) la Société pourrait ne pas être en mesure d'intégrer les entreprises de SNC-Lavalin et de Kentz, et de concrétiser les avantages escomptés de l'Acquisition; y) une dégradation ou un affaiblissement de la situation financière de la Société, y compris de sa trésorerie nette de la dette avec recours, pourrait avoir une incidence défavorable significative sur ses activités et ses résultats d'exploitation; z) la Société pourrait avoir des besoins en fonds de roulement importants qui, s'ils ne sont pas financés, pourraient avoir des répercussions défavorables sur ses activités, sa situation financière et ses flux de trésorerie; aa) l'incapacité des clients de SNC-Lavalin de s'acquitter de leurs obligations en temps opportun pourrait avoir des répercussions défavorables sur la Société; bb) la Société pourrait être tenue de déprécier une partie de son goodwill, et elle pourrait aussi être tenue de diminuer ou de radier la valeur de certains de ses actifs ou de ses investissements, ce qui, selon l'une ou l'autre éventualité, pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société; cc) l'endettement de la Société après l'Acquisition devrait être important, ce qui pourrait avoir des conséquences négatives pour la Société, notamment une diminution des fonds disponibles à d'autres fins commerciales; dd) la conjoncture économique mondiale pourrait avoir des répercussions sur les clients, les partenaires, les sous-traitants et les fournisseurs de la Société et avoir une incidence significative sur son carnet de commandes, ses produits, son résultat net et sa capacité d'obtenir et de maintenir du financement; ee) les fluctuations dans les prix des marchandises peuvent avoir une incidence sur les décisions d'investissement des clients et, par conséquent, exposer la Société à des risques d'annulation, de retard dans les travaux en cours, ou de changement dans l'échéancier et le financement des nouveaux contrats, et avoir des répercussions sur les coûts des

projets de la Société; ff) les limites inhérentes au cadre de contrôle de la Société pourraient donner lieu à des anomalies significatives à l'égard de l'information financière; et gg) les lois et règlements en matière d'environnement exposent la Société à certains risques, peuvent accroître ses coûts et ses obligations et influencer sur la demande pour ses services. La Société met en garde le lecteur que la liste des facteurs qui précède n'est pas exhaustive. Pour plus d'information sur les risques et incertitudes, et sur les hypothèses qui feraient en sorte que les résultats réels de la Société diffèrent des attentes actuelles, se reporter respectivement aux sections « Risques et incertitudes », « Comment nous analysons et présentons nos résultats » et « Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitudes relatives aux estimations » du rapport de gestion 2013 déposé auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières au Canada, disponible sur SEDAR au www.sedar.com et sur le site Internet de la Société, www.snclavalin.com, sous la rubrique « Investisseurs », tel que mis à jour dans le présent rapport de gestion.

Les énoncés prospectifs contenus dans le présent document reflètent les attentes de la Société au 8 août 2014, date d'approbation par le conseil d'administration de la Société, et sont sujets à changement après cette date. La Société ne s'engage nullement à actualiser publiquement ou à réviser ces énoncés prospectifs, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres, sauf si les lois ou les règlements applicables l'exigent.

3 – NOTRE ENTREPRISE

SNC-Lavalin fournit du savoir-faire dans les domaines de l'ingénierie et de la construction et de l'exploitation et entretien, qui sont désignés collectivement « I&C », par l'entremise de son réseau de bureaux dans tout le Canada et dans plus de 40 autres pays, et exerce actuellement ses activités dans une centaine de pays. De plus, SNC-Lavalin investit de façon sélective dans des concessions d'infrastructure, investissements complémentaires à ses autres activités, qui sont désignés « ICI ».

3.1 – SAVOIR-FAIRE EN INGÉNIERIE ET CONSTRUCTION OFFERT DANS LES CATÉGORIES SERVICES ET ENSEMBLES

Le savoir-faire en matière d'ingénierie et de construction est fourni par les employés de la Société sous forme d'activités des catégories Services et Ensembles :

- > **Services** : comprend les contrats en vertu desquels SNC-Lavalin fournit des services d'ingénierie, d'études de faisabilité, de planification, de conception détaillée, d'évaluation et de sélection d'entrepreneurs, de gestion de projet et de la construction, et de mise en service.

- > **Ensembles** : comprend les contrats en vertu desquels SNC-Lavalin est responsable non seulement d'exécuter une ou plusieurs activités de la catégorie Services mentionnée ci-dessus, mais assume également la responsabilité de fournir les matériaux et l'équipement, en plus d'être habituellement responsable des activités de construction.

Les activités des catégories Services et Ensembles fournies à la clientèle s'étendent à de nombreux secteurs d'activité, dont Mines et métallurgie, Pétrole et gaz, Environnement et eau, Énergie et Infrastructures et construction. Une analyse du résultat avant intérêts et impôts de la Société par secteur est présentée à la section 7 du présent rapport.

3.2 – ACTIVITÉS DE LA CATÉGORIE OPÉRATIONS ET MAINTENANCE

Les activités de la catégorie O&M consistent à fournir des solutions d'exploitation, d'entretien et de logistique pour des immeubles, des centrales électriques, des systèmes d'adduction et de traitement de l'eau, des usines de dessalement, des services postaux, des installations de radiodiffusion, des infrastructures de télécommunication, des autoroutes, des ponts, des réseaux de transport léger sur rail, des aéroports, des navires, des installations pétrolières et gazières, des baraquements de chantier et des camps militaires. Le savoir-faire de SNC-Lavalin dans la catégorie O&M permet à la Société non seulement de conclure des contrats d'exploitation et d'entretien indépendants, mais également d'élargir ses activités dans les catégories Services, Ensembles et ICI en offrant du tout-en-un adapté aux besoins des clients, et s'inscrit en complément de ses ICI.

3.3 – INVESTISSEMENTS – CONCESSIONS D'INFRASTRUCTURE

SNC-Lavalin investit de façon sélective dans des concessions d'infrastructure pour les services publics, tels que les aéroports, les ponts, les bâtiments culturels et publics, les autoroutes, les réseaux de transport en commun, l'énergie et les installations de traitement de l'eau pour lesquelles son savoir-faire technique et son savoir-faire en ingénierie, en construction, et en gestion de projets, ainsi qu'en exploitation et entretien, de même que son expérience en montage financier de projets, lui confèrent un avantage distinctif.

4 – COMMENT NOUS ANALYSONS ET PRÉSENTONS NOS RÉSULTATS

La Société présente ses résultats selon **quatre catégories d'activité** : **Services, Ensembles, O&M** et **ICI**. La direction de la Société analyse régulièrement les résultats de chacune de ces catégories de manière indépendante, étant donné qu'elles génèrent des marges brutes différentes et présentent des profils de risque différents. Elle analyse aussi les résultats pour chacun des secteurs, qui regroupent les activités connexes au sein de SNC-Lavalin, de la façon dont est évalué le rendement de la direction.

Au premier trimestre de 2014, la Société a révisé ses secteurs à présenter en fonction des changements apportés à sa structure interne de présentation de l'information financière. Les secteurs à présenter de SNC-Lavalin sont désormais : i) **Ressources, environnement et eau** (« REE »); ii) **Énergie**; iii) **Infrastructures**; et iv) **ICI**. La Société fournit également de l'information additionnelle sur certains de ses sous-secteurs, notamment les sous-secteurs Mines et métallurgie, Pétrole et gaz, et Environnement et eau du secteur REE, ainsi que les sous-secteurs Infrastructures et construction et Opérations et maintenance (« O&M ») du secteur Infrastructures.

La Société présente l'information de la façon dont est évalué le rendement de la direction, soit en regroupant ses projets d'ingénierie et de construction dans les industries pertinentes : **Mines et métallurgie, Pétrole et gaz, Environnement et eau, Énergie, Infrastructures et construction**, et **O&M**. Le sous-secteur **O&M** et le secteur **ICI** correspondent aux catégories d'activité du même nom.

4.1 – MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX IFRS ET AUTRES MESURES CONFORMES AUX IFRS

Certains des indicateurs utilisés par la direction de la Société pour analyser et mesurer ses résultats constituent des mesures financières non conformes aux IFRS. Par conséquent, ils n'ont pas de signification normalisée prescrite par les IFRS et pourraient donc ne pas être comparables aux mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. La Société utilise également d'autres mesures conformes aux IFRS. La direction estime que ces indicateurs fournissent une information utile, car ils permettent d'évaluer le rendement de la Société et de ses composantes à divers égards, comme la rentabilité et la situation financière passées, présentes et prévues.

Les mesures financières non conformes aux IFRS et les autres mesures conformes aux IFRS comprennent les indicateurs suivants :

MESURE FINANCIÈRE NON CONFORME AUX IFRS OU AUTRE MESURE CONFORME AUX IFRS	RÉFÉRENCE
Rendement	
Résultat avant intérêts et impôts (« RAI »)	Section 5.2
Carnet de commandes	Section 6
Résultat avant intérêts et impôts par secteur ou sous-secteur	Section 7
Rendement des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires (« RCPMA »)	Section 8.5

MESURE FINANCIÈRE NON CONFORME AUX IFRS OU AUTRE MESURE CONFORME AUX IFRS	RÉFÉRENCE
Liquidités	
Trésorerie nette de la dette avec recours	Section 8.1

Une définition de toutes les mesures non conformes aux IFRS et des autres mesures conformes aux IFRS est fournie aux sections susmentionnées afin de permettre au lecteur de mieux comprendre les indicateurs utilisés par la direction et, selon le cas, la Société présente un rapprochement quantitatif clair des mesures financières non conformes aux IFRS et de la mesure la plus directement comparable conforme aux IFRS.

5 – DÉTAIL DU COMPTE DE RÉSULTAT

(EN MILLIONS \$ CA, SAUF LE RÉSULTAT PAR ACTION)	DEUXIÈME TRIMESTRE		SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN	
	2014	2013	2014	2013
Produits par activité :				
Services	558,6 \$	723,1 \$	1 062,2 \$	1 373,8 \$
Ensembles	625,0	736,9	1 235,2	1 460,4
O&M	284,0	298,4	659,2	681,2
ICI	228,8	185,0	460,0	328,3
	1 696,5 \$	1 943,4 \$	3 416,6 \$	3 843,6 \$
Marge brute	348,7 \$	231,7 \$	705,6 \$	538,2 \$
Frais de vente, généraux et administratifs				
Provenant d'I&C	191,3	216,3	368,1	419,3
Provenant des ICI	16,9	12,4	27,0	16,4
	208,3	228,7	395,1	435,7
Coûts de restructuration	0,9	–	2,0	–
Frais connexes à l'acquisition	25,9	–	25,9	–
Résultat avant intérêts et impôts	113,7 \$	3,1 \$	282,6 \$	102,5 \$
Charges financières nettes :				
Provenant d'I&C	11,9	3,8	15,8	5,4
Provenant des ICI	51,8	31,3	98,4	62,9
	63,7	35,0	114,2	68,2
Résultat avant impôts sur le résultat	50,1	(32,0)	168,4	34,3
Impôts sur le résultat	17,9	5,5	41,6	18,0
Résultat net de la période	32,1 \$	(37,5) \$	126,8 \$	16,2 \$
Résultat net attribuable aux éléments suivants :				
Actionnaires de SNC-Lavalin	32,1 \$	(37,7) \$	126,7 \$	15,9 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	0,1	0,2	0,2	0,3
Résultat net de la période	32,1 \$	(37,5) \$	126,8 \$	16,2 \$
Résultat par action (\$)				
De base	0,21 \$	(0,25) \$	0,83 \$	0,11 \$
Dilué	0,21 \$	(0,25) \$	0,83 \$	0,11 \$
Informations supplémentaires :				
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant d'I&C	(46,9) \$	(104,7) \$	(16,1) \$	(86,1) \$
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin :				
Provenant de l'Autoroute 407	29,4	21,8	58,7	38,6
Provenant d'AltaLink	44,7	17,5	67,9	31,2
Provenant des autres ICI	4,9	27,7	16,1	32,3
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin pour la période	32,1 \$	(37,7) \$	126,7 \$	15,9 \$

5.1 – ANALYSE DU RÉSULTAT NET

(EN MILLIONS \$ CA)	DEUXIÈME TRIMESTRE		SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN	
	2014	2013	2014	2013
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin				
provenant d'I&C	(46,9) \$	(104,7) \$	(16,1) \$	(86,1) \$
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin				
provenant des ICI	78,9	67,0	142,7	102,0
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin	32,1 \$	(37,7) \$	126,7 \$	15,9 \$

Au deuxième trimestre de 2014, il y a eu une perte nette attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant d'I&C de 46,9 millions \$, comparativement à une perte nette de 104,7 millions \$ à la période correspondante de 2013. La perte nette provenant d'I&C au deuxième trimestre de 2014 était en partie attribuable à une réévaluation (évaluation à la valeur du marché) sans effet de trésorerie défavorable de 20,4 millions \$ d'une couverture de change, ainsi qu'à un montant de 5,5 millions \$ en honoraires et autres frais connexes, tous deux liés à l'entente en vue d'acquérir Kentz. Sans les coûts liés à cette acquisition, la perte nette provenant d'I&C au deuxième trimestre de 2014 s'établirait à 21,0 millions \$. La baisse résultante de 83,7 millions \$ de la perte nette provenant d'I&C au deuxième trimestre de 2014, par rapport au deuxième trimestre de 2013, est principalement attribuable à un RAII sectoriel négatif moins élevé provenant des secteurs REE et Infrastructures, partiellement contrebalancé par un apport moins élevé du secteur Énergie. Le RAII négatif du secteur REE au deuxième trimestre de 2014 découle essentiellement d'un RAII négatif dans le sous-secteur Pétrole et gaz, tandis que le RAII négatif du secteur Infrastructures est attribuable à son sous-secteur Infrastructures et construction.

La perte nette enregistrée au deuxième trimestre de 2013 reflète principalement un RAII négatif dans les secteurs REE et Infrastructures, le premier étant essentiellement attribuable à une perte sans effet de trésorerie de 70,1 millions \$ en lien avec une réclamation reçue alléguant des pénalités de retard dans le cadre d'un projet à prix forfaitaire en Algérie, et le dernier étant principalement attribuable à une provision pour risque de 47,0 millions \$ pour un projet en Libye.

Au deuxième trimestre de 2014, le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des ICI s'est chiffré à 78,9 millions \$, comparativement à 67,0 millions \$ à la période correspondante de l'exercice précédent, principalement en raison d'un résultat net plus élevé provenant d'AltaLink et d'un dividende reçu plus élevé provenant de l'Autoroute 407, partiellement contrebalancés par un résultat net moins élevé provenant de SKH. La hausse du résultat net provenant d'AltaLink découle en partie d'une exigence comptable des IFRS, en vertu de laquelle la Société a cessé d'amortir les actifs non courants d'AHLP à compter du 1^{er} mai 2014, en raison de la

classification des actifs et des passifs d'AHLP à titre de groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente à cette date. Le résultat net provenant de SKH est moins élevé au deuxième trimestre de 2014 qu'au trimestre correspondant de 2013, étant donné l'incidence positive de la résolution, au cours de cette dernière période, des incertitudes liées au recouvrement de dividendes déclarés précédemment.

Au premier semestre de 2014, il y a eu une perte nette attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant d'I&C de 16,1 millions \$, comparativement à une perte nette de 86,1 millions \$ à la période correspondante de 2013. Comme il est expliqué ci-dessus, la perte nette provenant d'I&C était en partie attribuable à une réévaluation (évaluation à la valeur du marché) sans effet de trésorerie défavorable de 20,4 millions \$ d'une couverture de change, ainsi qu'à un montant de 5,5 millions \$ en honoraires et autres frais connexes, tous deux liés à l'entente en vue d'acquérir Kentz. Sans les coûts liés à cette acquisition, le résultat net provenant d'I&C au premier semestre de 2014 s'établirait à 9,8 millions \$. La variation positive résultante de 95,9 millions \$ du résultat net provenant d'I&C au premier semestre de 2014, par rapport à la période correspondante de 2013, est principalement attribuable à un RAI positif provenant du secteur Infrastructures, comparativement à un RAI négatif en 2013, ainsi qu'à un RAI négatif moins élevé provenant du secteur REE, partiellement contrebalancé par un apport moins élevé du secteur Énergie.

La variation du RAI provenant du secteur Infrastructures est principalement attribuable au renversement, au premier trimestre de 2014, d'une provision pour risques enregistrée au deuxième trimestre de 2013 pour un projet en Libye faisant partie du sous-secteur Infrastructures et construction ainsi qu'à la constatation, au premier semestre de 2013, de coûts supplémentaires en lien avec un projet hospitalier d'envergure. Le RAI négatif moins élevé du secteur REE s'explique essentiellement par un RAI négatif moins élevé dans le sous-secteur Pétrole et gaz qui, au premier semestre de 2013, a été affecté négativement par la constatation par la Société d'une perte sans effet de trésorerie de 70,1 millions \$ en lien avec une réclamation reçue alléguant des pénalités de retard dans le cadre d'un projet à prix forfaitaire en Algérie. L'apport moins élevé du secteur Énergie est principalement attribuable à une baisse des produits.

Au premier semestre de 2014, le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des ICI s'est chiffré à 142,7 millions \$, comparativement à 102,0 millions \$ à la période correspondante de 2013, principalement en raison d'un résultat net plus élevé provenant d'AltaLink et

de dividendes reçus plus élevés provenant de l'Autoroute 407, partiellement contrebalancés par un résultat net moins élevé provenant de SKH, comme il est expliqué ci-dessus.

5.2 – ANALYSE DU RÉSULTAT AVANT INTÉRÊTS ET IMPÔTS

Le RAI, une mesure financière non conforme aux IFRS, est un indicateur de la capacité de l'entité à générer un résultat avant impôts sur le résultat à même ses activités opérationnelles avant la prise en compte de l'incidence des décisions de financement de la direction. Par conséquent, le RAI est défini aux présentes comme le résultat avant les charges financières nettes et l'impôt sur le résultat. La direction utilise cette mesure pour comparer le rendement financier de la Société d'une période à l'autre d'une manière plus significative. La direction croit que certains investisseurs utilisent cet indicateur, en plus des mesures habituelles préparées conformément aux IFRS, pour évaluer le rendement de la Société.

(EN MILLIONS \$ CA)	DEUXIÈME TRIMESTRE		SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN	
	2014	2013	2014	2013
RAI provenant d'I&C	(31,7) \$	(100,2) \$	15,2 \$	(74,0) \$
RAI provenant des ICI	145,4	103,3	267,4	176,5
RAI	113,7 \$	3,1 \$	282,6 \$	102,5 \$

Un RAI négatif provenant d'I&C de 31,7 millions \$ a été enregistré au deuxième trimestre de 2014, comparativement à un RAI négatif de 100,2 millions \$ à la période correspondante de 2013, essentiellement pour les mêmes facteurs que ceux décrits à la section 5.1.

Au premier semestre de 2014, le RAI provenant d'I&C s'est établi à 15,2 millions \$, comparativement à un RAI négatif de 74,0 millions \$ à la période correspondante de 2013, essentiellement pour les mêmes facteurs que ceux décrits à la section 5.1.

Au premier semestre de 2014, le RAI provenant des ICI s'est chiffré à 267,4 millions \$, contre 176,5 millions \$ à la période correspondante de 2013, ce qui est principalement attribuable à un apport plus élevé d'AltaLink, et au fait que la Société a cessé d'amortir les actifs non courants d'AHLP à compter du 1^{er} mai 2014, en raison de la classification des actifs et des passifs d'AHLP à titre d'actif et de passif du groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente à cette date, ainsi qu'à des dividendes reçus plus élevés provenant de l'Autoroute 407, partiellement contrebalancés par un apport moins élevé de SKH.

5.3 – ANALYSE DES PRODUITS

Au premier semestre de 2014, les produits ont diminué pour s'établir à 3,4 milliards \$, comparativement à 3,8 milliards \$ au semestre correspondant de 2013, puisque la hausse des produits des ICI a été plus que contrebalancée par la baisse des produits d'I&C.

(EN MILLIONS \$ CA)	DEUXIÈME TRIMESTRE		SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN	
	2014	2013	2014	2013
Produits de la catégorie Services	558,6	723,1	1 062,2	1 373,8

La baisse des produits de la catégorie Services au premier semestre de 2014 reflétait une diminution touchant principalement le secteur REE, en particulier les sous-secteurs Mines et métallurgie, et Pétrole et gaz.

(EN MILLIONS \$ CA)	DEUXIÈME TRIMESTRE		SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN	
	2014	2013	2014	2013
Produits de la catégorie Ensembles	625,0	736,9	1 235,2	1 460,4

La baisse des produits de la catégorie Ensembles au premier semestre de 2014 reflétait une diminution dans les secteurs Énergie et REE, partiellement contrebalancée par une hausse dans le secteur Infrastructures. La baisse observée dans le secteur REE reflète une baisse dans le sous-secteur Mines et métallurgie, partiellement contrebalancée par une hausse dans le sous-secteur Pétrole et gaz.

(EN MILLIONS \$ CA)	DEUXIÈME TRIMESTRE		SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN	
	2014	2013	2014	2013
Produits de la catégorie O&M	284,0	298,4	659,2	681,2

Les produits de la catégorie O&M au premier semestre de 2014 sont demeurés comparables à ceux de la période correspondante de 2013.

(EN MILLIONS \$ CA)	DEUXIÈME TRIMESTRE		SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN	
	2014	2013	2014	2013
Produits de la catégorie ICI	228,8	185,0	460,0	328,3

La hausse des produits de la catégorie ICI au premier semestre de 2014 reflétait essentiellement des produits plus élevés provenant d'AltaLink.

5.4 – ANALYSE DE LA MARGE BRUTE

(EN MILLIONS \$ CA)	DEUXIÈME TRIMESTRE		SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN	
	2014	2013	2014	2013
Marge brute provenant d'I&C	186,4	116,1	411,2	345,3
Marge brute provenant des ICI	162,3	115,7	294,4	192,9
Marge brute	348,7	231,7	705,6	538,2
Ratio de marge brute (%)	20,6 %	11,9 %	20,7 %	14,0 %

Au deuxième trimestre de 2014, la marge brute provenant d'I&C a augmenté par rapport à celle de la période correspondante de 2013, reflétant essentiellement une hausse dans la catégorie Ensembles, partiellement contrebalancée par une baisse dans la catégorie Services, principalement dans le secteur REE, notamment dans son sous-secteur Mines et métallurgie. Au deuxième trimestre de 2014, le ratio de marge brute de la catégorie Ensembles a augmenté par rapport à celui du deuxième trimestre de 2013, lequel comprenait une perte liée à la confirmation d'une réclamation pour un projet en Algérie ainsi qu'une provision pour risques enregistrée au titre d'un projet en Libye.

Au premier semestre de 2014, la marge brute provenant des ICI a augmenté par rapport à celle de la période correspondante de 2013, reflétant principalement une hausse dans la catégorie Ensembles. Bien que la marge brute de 2014 ait profité de l'incidence positive du renversement, au premier trimestre de 2014, d'une provision pour risques enregistrée pour un projet en Libye au deuxième trimestre de 2013, la marge brute au premier semestre de 2013 a également été affectée négativement par la perte enregistrée au titre du projet en Algérie mentionnée ci-dessus et les coûts supplémentaires constatés au premier semestre de 2013 pour un projet hospitalier d'envergure. La hausse de la marge brute de la catégorie Ensembles a été partiellement contrebalancée par une baisse de la marge brute de la catégorie Services, surtout en raison d'un volume d'activité moins élevé, principalement dans le secteur REE.

Au premier semestre de 2014, la marge brute provenant des ICI a augmenté par rapport à celle de la période correspondante de 2013, reflétant principalement une marge brute plus élevée provenant d'AltaLink, et au fait que la Société a cessé d'amortir les actifs non courants d'AHLP à compter du 1^{er} mai 2014, en raison de la classification des actifs et des passifs d'AHLP à titre d'actif et de passif du groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente à cette date, ainsi qu'à des dividendes reçus plus élevés provenant de l'Autoroute 407, partiellement contrebalancés par un apport moins élevé de SKH.

5.5 – ANALYSE DES FRAIS DE VENTE, GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS

(EN MILLIONS \$ CA)	DEUXIÈME TRIMESTRE		SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN	
	2014	2013	2014	2013
Frais de vente, généraux et administratifs	208,3	228,7	395,1	435,7

Au premier semestre de 2014, les frais de vente, généraux et administratifs ont diminué pour s'établir à 395,1 millions \$, comparativement à 435,7 millions \$ à la période correspondante de 2013, principalement en raison des économies de coûts réalisées grâce aux plans de restructuration de la

Société mis en œuvre au deuxième semestre de 2013, ainsi qu'à d'autres initiatives du programme *Valeur sûre*. La Société anticipe poursuivre la mise en œuvre des initiatives de réduction des frais de vente, généraux et administratifs et intégrer des synergies potentielles liées aux frais de vente, généraux et administratifs après l'Acquisition.

Aux deuxièmes trimestres et premiers semestres de 2014 et de 2013, les frais de vente, généraux et administratifs corporatifs de la Société comprenaient entre autres les dépenses suivantes :

(EN MILLIONS \$ CA)	DEUXIÈME TRIMESTRE		SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN	
	2014	2013	2014	2013
Enquêtes et autres questions connexes	3,7 \$	4,5 \$	5,4 \$	8,3 \$
Charges liées aux nouveaux systèmes informatiques	6,2	3,8	12,6	9,7
Mise en œuvre d'un nouveau programme de conformité	4,2	0,6	8,0	1,1
Total	14,1 \$	8,9 \$	26,0 \$	19,1 \$

Conformément à la méthodologie décrite à la note 4 des états financiers consolidés annuels audités de 2013 de la Société, les frais de vente, généraux et administratifs **corporatifs** sont répartis dans chacun des secteurs de la Société.

5.6 – FRAIS CONNEXES À L'ACQUISITION

(EN MILLIONS \$ CA)	DEUXIÈME TRIMESTRE		SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN	
	2014	2013	2014	2013
Réévaluation défavorable d'une couverture de change	20,4 \$	– \$	20,4 \$	– \$
Honoraires et autres coûts connexes	5,5	–	5,5	–
Frais connexes à l'acquisition	25,9 \$	– \$	25,9 \$	– \$

Au deuxième trimestre de 2014, la Société a engagé des coûts liés à l'Acquisition de **25,9 millions \$**, attribuables à l'entente en vue d'acquérir Kentz, en raison d'une réévaluation (évaluation à la valeur du marché) sans effet de trésorerie défavorable de 20,4 millions \$ d'une couverture de change, tel qu'il est expliqué à la note 15 des états financiers consolidés intermédiaires résumés de la Société pour le deuxième trimestre de 2014, ainsi que d'un montant de 5,5 millions \$ en honoraires et autres coûts connexes.

5.7 – ANALYSE DES CHARGES FINANCIÈRES NETTES

DEUXIÈME TRIMESTRE TERMINÉ LE 30 JUIN
(EN MILLIONS DE \$ CA)

	2014			2013		
	PROVENANT D'I&C	PROVENANT DES ICI	TOTAL	PROVENANT D'I&C	PROVENANT DES ICI	TOTAL
Produit financier	(1,2) \$	(3,3) \$	(4,5) \$	(0,7) \$	(1,4) \$	(2,0) \$
Intérêts sur la dette :						
Avec recours	5,5	–	5,5	5,5	–	5,5
Sans recours :						
AltaLink	–	47,6	47,6	–	29,2	29,2
Autre	–	5,9	5,9	–	1,9	1,9
Autre	7,5	1,6	9,1	(1,1)	1,5	0,5
Charges financières nettes	11,9 \$	51,8 \$	63,7 \$	3,8 \$	31,3 \$	35,0 \$

SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN
(EN MILLIONS DE \$ CA)

	2014			2013		
	PROVENANT D'I&C	PROVENANT DES ICI	TOTAL	PROVENANT D'I&C	PROVENANT DES ICI	TOTAL
Produit financier	(2,6) \$	(6,4) \$	(9,0) \$	(4,0) \$	(1,6) \$	(5,7) \$
Intérêts sur la dette :						
Avec recours	10,9	–	10,9	10,9	–	10,9
Sans recours :						
AltaLink	–	91,5	91,5	–	57,5	57,5
Autre	–	10,2	10,2	–	3,8	3,8
Autre	7,5	3,0	10,5	(1,5)	3,2	1,7
Charges financières nettes	15,8 \$	98,4 \$	114,2 \$	5,4 \$	62,9 \$	68,2 \$

Au premier semestre de 2014, les charges financières nettes provenant d'I&C ont augmenté pour s'établir à 15,8 millions \$, comparativement à 5,4 millions \$ au premier semestre de 2013, reflétant principalement une hausse des autres charges financières provenant en partie du coût de la convention de crédit renouvelable non garantie conclue en décembre 2013 et d'une portion des coûts liés au financement supplémentaire mis en disponibilité en vue de l'acquisition de Kentz, qui devrait être finalisée au troisième trimestre de 2014.

Au premier semestre de 2014, les charges financières nettes provenant des ICI ont augmenté pour s'établir à 98,4 millions \$, comparativement à 62,9 millions \$ au premier semestre de 2013, surtout en raison d'une charge d'intérêts plus élevée sur la dette sans recours supplémentaire principalement liée à AltaLink et à InPower BC General Partnership.

5.8 – ANALYSE DE L'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

(EN MILLIONS \$ CA)	DEUXIÈME TRIMESTRE		SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN	
	2014	2013	2014	2013
Résultat avant impôts sur le résultat provenant d'I&C	(43,5) \$	(104,0) \$	(0,6) \$	(79,4) \$
Résultat avant impôts sur le résultat provenant des ICI	93,6	72,0	169,0	113,6
Résultat avant impôts sur le résultat	50,1 \$	(32,0) \$	168,4 \$	34,3 \$
Impôts sur le résultat provenant d'I&C	3,3 \$	0,5 \$	15,3 \$	6,5 \$
Impôts sur le résultat provenant des ICI	14,7	5,0	26,3	11,6
Impôts sur le résultat	17,9 \$	5,5 \$	41,6 \$	18,0 \$
Taux d'imposition effectif provenant d'I&C (%)	(7,5%)	(0,5%)	s.o.	(8,1%)
Taux d'imposition effectif provenant des ICI (%)	15,7%	6,9%	15,6%	10,2%
Taux d'imposition effectif (%)	35,8%	(17,3%)	24,7%	52,7%

Au deuxième trimestre de 2014, la charge d'impôts sur le résultat provenant d'I&C s'est établie à 3,3 millions \$, contre 0,5 million \$ à la période correspondante de 2013. Au premier semestre de 2014, la charge d'impôts sur le résultat provenant d'I&C s'est établie à 15,3 millions \$, contre 6,5 millions \$ à la période correspondante de 2013. Malgré la perte avant impôts sur le résultat provenant d'I&C enregistrée au premier semestre de 2014, la Société a encouru une charge d'impôts sur le résultat reflétant principalement i) des écarts permanents, provenant notamment des coûts non déductibles liés à l'Acquisition ainsi que ii) des pertes ne générant pas d'économie d'impôts sur le résultat, partiellement contrebalancés par iii) la répartition géographique du résultat avant impôts. La Société a aussi encouru, au premier semestre de 2013, une charge d'impôts sur le résultat malgré une perte provenant d'I&C, principalement attribuable à des pertes en 2013 n'ayant pas généré d'économie d'impôts sur le résultat.

Au deuxième trimestre de 2014, la charge d'impôts sur le résultat provenant des ICI s'est établie à 14,7 millions \$, contre 5,0 millions \$ au deuxième trimestre de 2013, surtout en raison d'un résultat avant impôts plus élevé provenant d'AltaLink.

Au premier semestre de 2014, la charge d'impôts sur le résultat provenant des ICI s'est établie à 26,3 millions \$, comparativement à 11,6 millions \$ à la période correspondante de 2013, pour la même raison que celle exposée ci-dessus.

6 – CARNET DE COMMANDES

La Société divulgue son carnet de commandes, une mesure financière non conforme aux IFRS, pour les catégories d'activité suivantes : i) **Services**; ii) **Ensembles**; et iii) **O&M**. Le carnet de commandes est un **indicateur prévisionnel des produits anticipés** qui seront comptabilisés par la Société. Il est établi en fonction des **contrats octroyés** considérés comme des **commandes fermes**.

Les activités de la catégorie **O&M** sont exercées en vertu de contrats qui s'étalent sur une période pouvant aller jusqu'à 40 ans. Afin de fournir une information comparable au carnet de commandes des autres catégories d'activité, la Société limite le carnet de commandes de la catégorie O&M à la période dont l'échéance est la plus rapprochée, soit : i) **la durée du contrat**; ou ii) **les cinq prochaines années**.

La Société veille à ce que l'information présentée dans le carnet de commandes soit à la fois utile et à jour. Par conséquent, la Société revoit régulièrement son carnet de commandes afin de s'assurer que toutes les modifications y sont reflétées, notamment les nouveaux contrats octroyés, les modifications aux contrats en cours et les annulations de projets, le cas échéant.

Le tableau suivant présente le détail du carnet de commandes de la Société par catégorie d'activité et par secteur :

AU 30 JUIN (EN MILLIONS \$ CA)		2014			
PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ	SERVICES	ENSEMBLES	O&M	TOTAL	
Ressources, environnement et eau					
Mines et métallurgie	224,5 \$	730,3 \$	– \$	954,8 \$	
Pétrole et gaz	283,6	62,8	–	346,4	
Environnement et eau	97,0	–	–	97,0	
	605,2 \$	793,1 \$	– \$	1 398,3 \$	
Énergie	406,1 \$	1 885,1 \$	– \$	2 291,2 \$	
Infrastructures					
Infrastructures et construction	514,7 \$	2 165,2 \$	– \$	2 679,9 \$	
O&M	–	–	1 843,9	1 843,9	
	514,7 \$	2 165,2 \$	1 843,9 \$	4 523,8 \$	
Total	1 526,0 \$	4 843,4 \$	1 843,9 \$	8 213,2 \$	

AU 31 MARS
(EN MILLIONS \$ CA)

2014

PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ	SERVICES	ENSEMBLES	O&M	TOTAL
Ressources, environnement et eau				
Mines et métallurgie	282,1 \$	239,3 \$	– \$	521,4 \$
Pétrole et gaz	332,2	57,6	–	389,8
Environnement et eau	88,1	–	–	88,1
	702,4 \$	296,9 \$	– \$	999,3 \$
Énergie	360,7 \$	2 053,1 \$	– \$	2 413,8 \$
Infrastructures				
Infrastructures et construction	541,2 \$	2 430,9 \$	– \$	2 972,1 \$
O&M	–	–	1 988,9	1 988,9
	541,2 \$	2 430,9 \$	1 988,9 \$	4 961,0 \$
Total	1 604,3 \$	4 780,9 \$	1 988,9 \$	8 374,1 \$

AU 31 DECEMBRE
(EN MILLIONS \$ CA)

2013⁽¹⁾

PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ	SERVICES	ENSEMBLES	O&M	TOTAL
Ressources, environnement et eau				
Mines et métallurgie	384,4 \$	245,5 \$	– \$	629,9 \$
Pétrole et gaz	238,0	50,8	–	288,9
Environnement et eau	100,8	–	–	100,8
	723,2 \$	296,3 \$	– \$	1 019,5 \$
Énergie	383,6 \$	1 403,4 \$	– \$	1 787,0 \$
Infrastructures				
Infrastructures et construction	522,8 \$	2 730,0 \$	– \$	3 252,8 \$
O&M	–	–	2 228,5	2 228,5
	522,8 \$	2 730,0 \$	2 228,5 \$	5 481,3 \$
Total	1 629,6 \$	4 429,7 \$	2 228,5 \$	8 287,8 \$

⁽¹⁾ Les chiffres comparatifs ont été retraités afin de refléter les changements apportés aux informations sectorielles et à la mesure du rendement pour les secteurs à présenter de la Société.

De plus, la Société divulgue son carnet de commandes à la fin de chacun des trois premiers trimestres de 2013 à la section 12.2 du présent rapport de gestion, qui regroupe l'information en fonction des nouveaux secteurs introduits en 2014.

Au 30 juin 2014, le carnet de commandes s'est établi à 8,2 milliards \$, comparativement à 8,4 milliards \$ à la fin de mars 2014 et à 8,3 milliards \$ à la fin de décembre 2013. Le carnet de commandes à la fin de juin 2014, par rapport à celui de la fin décembre 2013, reflétait une baisse dans les catégories O&M et Services, contrebalancée par une hausse dans la catégorie Ensembles.

6.1 – CARNET DE COMMANDES DE LA CATÉGORIE SERVICES

(EN MILLIONS \$ CA)	30 juin 2014		31 mars 2014		31 décembre 2013
Carnet de commandes de la catégorie Services	1 526,0	\$	1 604,3	\$	1 629,6

La baisse du carnet de commandes de la catégorie Services entre décembre 2013 et juin 2014 reflétait essentiellement une baisse dans le sous-secteur Mines et métallurgie, qui continue de subir les effets du ralentissement des marchés des produits de base.

6.2 – CARNET DE COMMANDES DE LA CATÉGORIE ENSEMBLES

(EN MILLIONS \$ CA)	30 juin 2014		31 mars 2014		31 décembre 2013
Carnet de commandes de la catégorie Ensembles	4 843,4	\$	4 780,9	\$	4 429,7

La hausse constatée entre décembre 2013 et juin 2014 reflétait essentiellement une hausse dans les secteurs Énergie et REE, partiellement contrebalancée par une baisse dans le secteur Infrastructures. La hausse dans le secteur Énergie s'explique notamment par l'ajout, au premier semestre de 2014, du projet de remplacement de la centrale John Hart, décrit plus en détail à la section 7.4, ainsi que par l'ajout d'un contrat avec Manitoba Hydro pour la conception et la construction d'un poste extérieur à courant alternatif de 230 kV au Canada. La hausse enregistrée dans le secteur REE est principalement attribuable à l'ajout, dans le sous-secteur Mines et métallurgie, d'un important contrat de services d'ingénierie, d'approvisionnement, de construction, de mise en service et de démarrage pour une usine d'acide sulfurique en Arabie saoudite.

6.3 – CARNET DE COMMANDES DE LA CATÉGORIE O&M

(EN MILLIONS \$ CA)	30 juin 2014		31 mars 2014		31 décembre 2013
Carnet de commandes de la catégorie O&M	1 843,9	\$	1 988,9	\$	2 228,5

Le carnet de commandes de la catégorie O&M à la fin de juin 2014 a diminué par rapport à celui de la fin de décembre 2013, principalement en raison des fluctuations normales touchant le calendrier des contrats à long terme.

7 – INFORMATIONS SECTORIELLES

Comme il est mentionné à la section 4, la Société a révisé ses secteurs à présenter en fonction des changements apportés à sa structure interne de présentation de l'information financière. Les secteurs à présenter de SNC-Lavalin sont désormais : i) **REE**; ii) **Énergie**; iii) **Infrastructures**; et iv) **ICI**. La Société fournit également de l'information additionnelle sur quelques-uns de ses sous-secteurs, notamment les sous-secteurs Mines et métallurgie, Pétrole et gaz, et Environnement et eau de REE, ainsi que les sous-secteurs Infrastructures et construction et O&M d'Infrastructures.

En 2014, la Société a aussi changé la mesure du rendement de ses secteurs à présenter en remplaçant le « résultat d'exploitation » par le « résultat sectoriel avant intérêts et impôts » (« RAI sectoriel »). Ainsi, la Société ne calcule plus l'intérêt imputé, qui était auparavant alloué aux secteurs autres que les ICI à un taux annuel de 10 %, donnant lieu à un coût ou à un produit selon que les actifs courants excédaient les passifs courants du secteur ou vice-versa. Aussi, la Société n'inclut plus les charges financières nettes et les impôts sur le résultat dans sa mesure du rendement du secteur ICI. Par conséquent, depuis janvier 2014, la Société évalue le rendement d'un secteur en utilisant le RAI sectoriel, soit la marge brute moins i) les frais de vente, généraux et administratifs directement associés; ii) les frais de vente, généraux et administratifs corporatifs; et iii) les participations ne donnant pas le contrôle, avant impôts. Les frais de vente, généraux et administratifs corporatifs sont attribués en fonction de la marge brute de chacun de ces secteurs. Par ailleurs, les coûts de restructuration, la dépréciation du goodwill et les frais connexes à l'acquisition ne sont pas attribués aux secteurs de la Société.

Les ICI de SNC-Lavalin sont comptabilisés de la façon suivante :

TYPE D'INFLUENCE	MÉTHODE DE COMPTABILISATION
Influence non notable	Méthode du coût
Influence notable	Méthode de la mise en équivalence
Contrôle conjoint	Méthode de la mise en équivalence
Contrôle	Méthode de la consolidation intégrale

Ces investissements sont regroupés dans le secteur ICI, dont le rendement est évalué de la façon suivante :

MÉTHODE DE COMPTABILISATION	ÉVALUATION DU RENDEMENT
Méthode du coût	Dividendes et distributions provenant des ICI
Méthode de la mise en équivalence	Quote-part de SNC-Lavalin du résultat net de ses investissements, ou dividendes provenant des ICI dont la valeur comptable est de néant, avant impôts
Méthode de la consolidation intégrale	RAII provenant d'investissements

Le tableau suivant présente les **produits** sectoriels de la Société :

(EN MILLIONS \$ CA)	DEUXIÈME TRIMESTRE		SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN	
PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ	2014	2013 ⁽¹⁾	2014	2013 ⁽¹⁾
Ressources, environnement et eau				
Mines et métallurgie	234,3 \$	458,9 \$	463,5 \$	867,4 \$
Pétrole et gaz	129,0	70,3	232,5	227,2
Environnement et eau	27,9	39,0	57,6	71,7
	391,2 \$	568,2 \$	753,6 \$	1 166,3 \$
Énergie	317,7 \$	422,3 \$	605,1 \$	791,8 \$
Infrastructures				
Infrastructures et construction	474,7 \$	469,5 \$	938,7 \$	876,0 \$
Opérations et maintenance	284,0	298,4	659,2	681,2
	758,8 \$	767,9 \$	1 597,9 \$	1 557,3 \$
ICI	228,8 \$	185,0 \$	460,0 \$	328,3 \$
Total	1 696,5 \$	1 943,4 \$	3 416,6 \$	3 843,6 \$

⁽¹⁾ Les chiffres comparatifs ont été retraités afin de refléter les changements apportés aux informations sectorielles.

Le tableau suivant présente le **RAII** sectoriel de la Société :

(EN MILLIONS \$ CA)	DEUXIÈME TRIMESTRE		SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN	
PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ	2014	2013 ⁽¹⁾	2014	2013 ⁽¹⁾
Ressources, environnement et eau				
Mines et métallurgie	3,0 \$	15,9 \$	9,5 \$	21,0 \$
Pétrole et gaz	(13,5)	(87,3)	(16,9)	(81,0)
Environnement et eau	(5,8)	(3,1)	(10,4)	(4,1)
	(16,3) \$	(74,5) \$	(17,8) \$	(64,1) \$
Énergie	17,4 \$	31,1 \$	36,2 \$	69,0 \$
Infrastructures				
Infrastructures et construction	(15,6) \$	(64,2) \$	(2,0) \$	(97,7) \$
Opérations et maintenance	9,4	7,2	26,5	18,5
	(6,1) \$	(57,0) \$	24,5 \$	(79,3) \$
ICI	145,4 \$	103,3 \$	267,4 \$	176,5 \$
RAII sectoriel total	140,4 \$	2,9 \$	310,3 \$	102,2 \$
Moins: Coûts de restructuration	(0,9) \$	– \$	(2,0) \$	– \$
Frais connexes à l'acquisition	(25,9)	–	(25,9)	–
Reprise des participations ne donnant pas le contrôle avant impôts sur le résultat	0,1	0,2	0,2	0,3
RAII	113,7 \$	3,1 \$	282,6 \$	102,5 \$

⁽¹⁾ Les chiffres comparatifs ont été retraités afin de refléter les changements apportés aux informations sectorielles et à la mesure du rendement pour les secteurs à présenter de la Société.

De plus, la Société divulgue ses produits et ses RAII sectoriels pour chaque trimestre de 2013 à la section 12.2 du présent rapport de gestion, qui regroupe l'information en fonction des nouveaux secteurs introduits en 2014.

7.1 – RESSOURCES, ENVIRONNEMENT ET EAU

Le secteur REE regroupe les projets des sous-secteurs Mines et métallurgie, Pétrole et gaz, et Environnement et eau, décrits ci-dessous.

7.1.1 – MINES ET MÉTALLURGIE

Le sous-secteur Mines et métallurgie comprend une gamme complète d'activités pour tous les procédés de récupération des minerais et des métaux, y compris l'aménagement d'infrastructures minières, le traitement des minerais, la fusion et l'affinage de métaux, la fermeture et la restauration de sites miniers, la gestion des mines et des résidus, ainsi que la fabrication d'engrais et de produits du soufre.

(EN MILLIONS \$ CA)	DEUXIÈME TRIMESTRE		SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN	
	2014	2013 ⁽¹⁾	2014	2013 ⁽¹⁾
Produits provenant du sous-secteur				
Mines et métallurgie				
Services	160,1 \$	275,0 \$	307,5 \$	515,6 \$
Ensembles	74,2	183,9	156,1	351,7
Total	234,3 \$	458,9 \$	463,5 \$	867,4 \$
RAII provenant du sous-secteur				
Mines et métallurgie	3,0 \$	15,9 \$	9,5 \$	21,0 \$
Ratio du RAI sur les produits provenant du sous-secteur Mines et métallurgie (%)	1,3 %	3,5 %	2,1 %	2,4 %

⁽¹⁾ Les chiffres comparatifs ont été retraités afin de refléter les changements apportés aux informations sectorielles et à la mesure du rendement pour les secteurs à présenter de la Société.

Au deuxième trimestre de 2014, les produits du sous-secteur Mines et métallurgie ont diminué pour s'établir à 234,3 millions \$, comparativement à 458,9 millions \$ à la période correspondante de 2013. Au premier semestre de 2014, les produits ont diminué pour s'établir à 463,5 millions \$, comparativement à 867,4 millions \$ à la période correspondante de 2013, reflétant un volume d'activité moins élevé dans les catégories Services et Ensembles, principalement attribuable au fléchissement qui persiste sur les marchés des produits de base ainsi qu'à l'achèvement ou au quasi-achèvement de certains projets d'envergure.

Le RAI du sous-secteur Mines et métallurgie s'est établi à 3,0 millions \$ au deuxième trimestre de 2014, comparativement à 15,9 millions \$ à la période correspondante de 2013, reflétant principalement une baisse du volume d'activité, partiellement contrebalancée par une baisse des frais de vente, généraux et administratifs. Au premier semestre de 2014, le RAI du sous-secteur Mines et métallurgie s'est établi à 9,5 millions \$, contre 21,0 millions \$ au premier semestre de 2013, reflétant une baisse du volume d'activité, partiellement contrebalancée par une baisse des frais de vente, généraux et administratifs ainsi qu'une hausse du ratio de marge brute. Au premier semestre de 2013, le ratio de marge brute comprenait une provision pour des coûts d'environ 17 millions \$ enregistrée après que la Société eut reçu, en mars 2013, un avis de suspension en lien avec un contrat minier d'envergure.

7.1.2 – PÉTROLE ET GAZ

Le sous-secteur Pétrole et gaz comprend des projets liés à la production de bitume, à la production de pétrole lourd, aux installations pétrolières et gazières à terre et en mer, au raffinage et à l'enrichissement, aux produits pétrochimiques, aux spécialités chimiques, aux biocarburants, au traitement du gaz naturel, aux terminaux de regazéification du gaz naturel liquéfié, à la gazéification de charbon en gaz liquéfié, au captage, au transport, au stockage et à l'utilisation de CO₂, aux investissements de maintien, aux oléoducs et gazoducs, ainsi qu'aux terminaux et aux stations de pompage.

(EN MILLIONS \$ CA)	DEUXIÈME TRIMESTRE		SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN	
	2014	2013 ⁽¹⁾	2014	2013 ⁽¹⁾
Produits provenant du sous-secteur Pétrole et gaz				
Services	109,7 \$	127,2 \$	205,7 \$	258,1 \$
Ensembles	19,3	(56,9)	26,8	(30,9)
Total	129,0 \$	70,3 \$	232,5 \$	227,2 \$
RAII provenant du sous-secteur Pétrole et gaz	(13,5) \$	(87,3) \$	(16,9) \$	(81,0) \$
Ratio du RAI sur les produits provenant du sous-secteur Pétrole et gaz (%)	(10,5 %)	(124,0 %)	(7,3 %)	(35,7 %)

⁽¹⁾ Les chiffres comparatifs ont été retraités afin de refléter les changements apportés aux informations sectorielles et à la mesure du rendement pour les secteurs à présenter de la Société.

Les produits du sous-secteur Pétrole et gaz ont augmenté pour s'établir à 129,0 millions \$ au deuxième trimestre de 2014, contre 70,3 millions \$ au trimestre correspondant de 2013, alors que les produits du deuxième trimestre de 2013 comprenaient une perte sans effet de trésorerie de 70,1 millions \$ constatée par la Société en lien avec la confirmation d'une réclamation reçue en juillet 2013 alléguant des pénalités de retard dans le cadre d'un projet à prix forfaitaire en Algérie. Sans cette perte, les produits du deuxième trimestre de 2014 auraient été moins élevés que ceux du deuxième trimestre de 2013, essentiellement en raison d'un volume d'activité moins élevé dans la catégorie Services. **Au premier semestre de 2014, les produits se sont établis à 232,5 millions \$**, soit un **niveau comparable** à celui du premier semestre de 2013, car l'incidence de la perte sans effet de trésorerie de 70,1 millions \$ enregistrée en 2013, expliquée ci-dessus dans l'analyse du deuxième trimestre, a été contrebalancée par certains projets achevés ou en voie d'être achevés en 2014.

Au deuxième trimestre de 2014, le RAI du sous-secteur Pétrole et gaz se chiffrait à un montant négatif de 13,5 millions \$, comparativement à un montant négatif de 87,3 millions \$ au deuxième trimestre de 2013, surtout en raison d'une provision pour perte additionnelle constatée pendant la période de garantie au titre d'un projet du passé achevé de la catégorie Ensembles. Ce

RAII négatif du sous-secteur au deuxième trimestre de 2013 était principalement attribuable au contrat du passé à prix forfaitaire en Algérie mentionné dans l'analyse des produits ci-dessus.

Au premier semestre de 2014, le RAII du sous-secteur Pétrole et gaz s'est établi à un montant négatif de 16,9 millions \$, comparativement à un montant négatif de 81,0 millions \$ à la période correspondante de 2013, essentiellement pour les mêmes raisons que celles exposées dans l'analyse du RAII du sous-secteur pour le deuxième trimestre présentée ci-dessus.

7.1.3 – ENVIRONNEMENT ET EAU

Le sous-secteur Environnement et eau comprend des activités d'ingénierie dans plusieurs domaines : acoustique, qualité de l'air et changements climatiques, étude d'impact et mobilisation des collectivités, services géoenvironnementaux, évaluation et remise en état de sites, évaluation des risques et gestion des ressources hydriques.

(EN MILLIONS \$ CA)	DEUXIÈME TRIMESTRE		SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN	
	2014	2013 ⁽¹⁾	2014	2013 ⁽¹⁾
Produits provenant du sous-secteur				
Environnement et eau				
Services	27,9 \$	39,0 \$	57,6 \$	71,7 \$
Total	27,9 \$	39,0 \$	57,6 \$	71,7 \$
RAII provenant du sous-secteur				
Environnement et eau	(5,8) \$	(3,1) \$	(10,4) \$	(4,1) \$
Ratio du RAII sur les produits provenant du sous-secteur Environnement et eau (%)	(20,6 %)	(8,0 %)	(18,0 %)	(5,7 %)

⁽¹⁾ Les chiffres comparatifs ont été retraités afin de refléter les changements apportés aux informations sectorielles et à la mesure du rendement pour les secteurs à présenter de la Société.

Au deuxième trimestre de 2014, les produits du sous-secteur Environnement et eau ont diminué pour s'établir à 27,9 millions \$, contre 39,0 millions \$ au trimestre correspondant de 2013. **Au premier semestre de 2014, les produits du secteur Environnement et eau ont diminué pour s'établir à 57,6 millions \$**, contre 71,7 millions \$ au semestre correspondant de 2013, reflétant un volume d'activité moins élevé.

Le RAII du sous-secteur Environnement et eau s'est établi à un montant négatif de 5,8 millions \$ au deuxième trimestre de 2014, comparativement à un montant négatif de 3,1 millions \$ à la période correspondante de 2013. **Au premier semestre de 2014, le RAII du sous-secteur Environnement et eau s'est chiffré à un montant négatif de 10,4 millions \$**, comparativement à un montant négatif de 4,1 millions \$ au semestre correspondant de 2013, reflétant principalement un ratio de marge brute moins élevé combiné à un volume d'activité

moins élevé, ce qui a généré une marge brute insuffisante pour couvrir les frais de vente, généraux et administratifs.

La Société entend réorganiser son sous-segment Environnement et eau en 2014 avec l'objectif d'améliorer sa capacité à amener un apport positif.

7.2 – ÉNERGIE

Le secteur Énergie comprend des projets liés à la production d'énergie hydroélectrique, thermique et nucléaire, à la valorisation énergétique des déchets, aux solutions d'énergie verte, ainsi qu'aux réseaux de transport et de distribution d'électricité.

(EN MILLIONS \$ CA)	DEUXIÈME TRIMESTRE		SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN	
	2014	2013 ⁽¹⁾	2014	2013 ⁽¹⁾
Produits provenant du secteur Énergie				
Services	105,3 \$	116,2 \$	198,0 \$	208,5 \$
Ensembles	212,3	306,1	407,1	583,4
Total	317,7 \$	422,3 \$	605,1 \$	791,8 \$
RAII provenant du secteur Énergie	17,4 \$	31,1 \$	36,2 \$	69,0 \$
Ratio du RAI sur les produits provenant du secteur Énergie (%)	5,5 %	7,4 %	6,0 %	8,7 %

⁽¹⁾ Les chiffres comparatifs ont été retraités afin de refléter les changements apportés aux informations sectorielles et à la mesure du rendement pour les secteurs à présenter de la Société.

Les produits du secteur Énergie ont diminué pour s'établir à 317,7 millions \$ au deuxième trimestre de 2014, comparativement à 422,3 millions \$ au trimestre correspondant de 2013. **Au premier semestre de 2014, les produits ont diminué pour s'établir à 605,1 millions \$**, contre 791,8 millions \$ à la période correspondante de 2013, reflétant principalement un volume d'activité moins élevé dans la catégorie Ensembles, surtout attribuable à certains projets d'envergure en voie d'être achevés, notamment au Canada.

Au deuxième trimestre de 2014, le RAI du secteur Énergie s'est établi à 17,4 millions \$, contre 31,1 millions \$ à la période correspondante de 2013, puisque la baisse des frais de vente, généraux et administratifs a été plus que contrebalancée par un volume d'activité moins élevé dans la catégorie Ensembles. **Au premier semestre de 2014, le RAI du secteur Énergie s'est établi à 36,2 millions \$**, contre 69,0 millions \$ à la période correspondante de 2013, pour les mêmes raisons que celles exposées dans l'analyse du RAI du sous-secteur pour le deuxième trimestre présentée ci-dessus.

7.3 – INFRASTRUCTURES

Le secteur Infrastructures regroupe les projets des sous-secteurs Infrastructures et construction et O&M, décrits ci-dessous.

7.3.1 – INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTION

Le sous-secteur Infrastructures et construction comprend des projets dans un vaste éventail de secteurs incluant : hôpitaux, transport collectif, métro, routes, ponts, aéroports, ports et havres, architecture et ingénierie d'installations (structures, mécanique, électricité), industries (pharmaceutique, agroalimentaire, sciences de la vie, automatisation, procédés industriels), géotechnique et essais des matériaux, et infrastructures hydriques et usines de traitement de l'eau.

(EN MILLIONS \$ CA)	DEUXIÈME TRIMESTRE		SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN	
	2014	2013 ⁽¹⁾	2014	2013 ⁽¹⁾
Produits provenant du sous-secteur Infrastructures et construction				
Services	155,6 \$	165,8 \$	293,4 \$	319,9 \$
Ensembles	319,2	303,8	645,3	556,1
Total	474,7 \$	469,5 \$	938,7 \$	876,0 \$
RAII provenant du sous-secteur Infrastructures et construction	(15,6) \$	(64,2) \$	(2,0) \$	(97,7) \$
Ratio du RAI sur les produits provenant du sous-secteur Infrastructures et construction (%)	(3,3 %)	(13,7 %)	(0,2 %)	(11,2 %)

⁽¹⁾ Les chiffres comparatifs ont été retraités afin de refléter les changements apportés aux informations sectorielles et à la mesure du rendement pour les secteurs à présenter de la Société.

Au deuxième trimestre de 2014, les produits du sous-secteur Infrastructures et construction se sont établis à 474,7 millions \$, soit un niveau comparable à celui de 2013. Au premier semestre de 2014, les produits ont augmenté pour s'établir à 938,7 millions \$, comparativement à 876,0 millions \$ au semestre correspondant de 2013, reflétant principalement un volume d'activité plus élevé dans la catégorie Ensembles, surtout attribuable à la progression accélérée de certains projets de transport d'envergure, partiellement contrebalancé par un volume d'activité moins élevé dans la catégorie Services, principalement au Québec et en Europe.

Au deuxième trimestre de 2014, le RAI du sous-secteur Infrastructures et construction s'est établi à un montant négatif de 15,6 millions \$, comparativement à un montant négatif de 64,2 millions \$ au trimestre correspondant de 2013, reflétant principalement un ratio de marge brute plus élevé, alors que le deuxième trimestre de 2013 comprenait une provision pour risques de 47,0 millions \$ enregistrée au titre d'un projet en Libye.

Au premier semestre de 2014, le RAII du sous-secteur Infrastructures et construction s'est établi à un montant négatif de 2,0 millions \$, comparativement à un montant négatif de 97,7 millions \$ au premier semestre de 2013, reflétant principalement un ratio de marge brute plus élevé s'expliquant surtout par les raisons suivantes : i) des lettres de crédit ayant fait l'objet d'une tentative de retrait en 2013 sont venues à échéance au premier trimestre de 2014, ce qui a amené la Société à renverser une provision pour risques enregistrée au deuxième trimestre de 2013 au montant de 47,0 millions \$ au titre d'un projet en Libye; ii) ce renversement est partiellement contrebalancé par une provision pour risques enregistrée au premier trimestre de 2014, s'appliquant à la totalité des liquidités détenues en Libye en raison du risque accru associé à la disponibilité de ces fonds, la situation s'étant détériorée dans ce pays au premier trimestre de 2014; ainsi que iii) un montant d'environ 32 millions \$ constaté pour des coûts supplémentaires au titre d'un projet hospitalier d'envergure au premier trimestre de 2013. Les deux éléments mentionnés ci-dessus concernant la Libye ont eu une incidence positive nette de 35,3 millions \$ sur la marge brute en 2014.

Malgré la hausse du ratio de marge brute au premier semestre de 2014 par rapport à la période correspondante de 2013, l'apport du sous-secteur Infrastructures et construction a été affecté négativement par la nécessité de maintenir les frais de vente, généraux et administratifs à un certain niveau pour soutenir des projets en cours, notamment des projets difficiles ne générant pas de marge brute.

7.3.2 – O&M

Les activités du sous-secteur O&M consistent à fournir des solutions d'exploitation, d'entretien et de logistique pour des immeubles, des centrales électriques, des systèmes d'adduction et de traitement de l'eau, des usines de dessalement, des services postaux, des installations de radiodiffusion, des infrastructures de télécommunications, des routes, des ponts, des réseaux de transport léger sur rail, des aéroports, des navires, des installations pétrolières et gazières, des baraquements de chantier et des camps militaires.

(EN MILLIONS \$ CA)	DEUXIÈME TRIMESTRE		SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN	
	2014	2013 ⁽¹⁾	2014	2013 ⁽¹⁾
Produits provenant du sous-secteur O&M	284,0 \$	298,4 \$	659,2 \$	681,2 \$
RAII provenant du sous-secteur O&M	9,4 \$	7,2 \$	26,5 \$	18,5 \$
Ratio du RAII sur les produits provenant du sous-secteur O&M (%)	3,3 %	2,4 %	4,0 %	2,7 %

⁽¹⁾ Les chiffres comparatifs ont été retraités afin de refléter les changements apportés aux informations sectorielles et à la mesure du rendement pour les secteurs à présenter de la Société.

Les produits de la catégorie O&M se sont chiffrés à 284,0 millions \$ au deuxième trimestre de 2014, comparativement à 298,4 millions \$ à la période correspondante de 2013, reflétant un volume d'activité moins élevé. **Au premier semestre de 2014, les produits se sont établis à 659,2 millions \$**, soit un **niveau comparable** à celui de la période correspondante de 2013.

Le RAI du sous-secteur O&M s'est établi à 9,4 millions \$ au deuxième trimestre de 2014, comparativement à 7,2 millions \$ au trimestre correspondant de 2013. **Au premier semestre de 2014, le RAI du sous-secteur O&M s'est établi à 26,5 millions \$**, contre 18,5 millions \$ à la période correspondante de 2013, reflétant principalement un ratio de marge brute plus élevé, surtout attribuable à une réduction des coûts réalisée sur certains projets.

7.4 – ICI

SNC-Lavalin fait des investissements dans des concessions d'infrastructure pour certaines infrastructures du secteur public telles que les aéroports, les ponts, les bâtiments culturels et publics, les autoroutes, les réseaux de transport en commun, l'énergie, et les installations de traitement de l'eau, qui sont regroupés dans le secteur ICI et décrits à la section 8.3 du rapport de gestion inclus dans le rapport financier 2013 de la Société.

En février 2014, la Société a annoncé qu'InPower BC General Partnership, sa filiale en propriété exclusive, a signé avec BC Hydro une entente visant la conception, la construction, le financement partiel, l'entretien et la réhabilitation de l'installation qui remplacera la centrale John Hart, au Canada, en vertu d'un contrat de 20 ans. Cette filiale en propriété exclusive est un ICI comptabilisé selon la méthode de la consolidation intégrale.

En mai 2014, SNC-Lavalin a annoncé avoir conclu une entente liant les parties en vue de vendre 100 % de sa participation dans AltaLink Holdings, L.P. (« AHLP »), la société mère d'AltaLink, L.P., à Berkshire Hathaway Energy. Le processus de vente est soumis aux approbations réglementaires d'usage, notamment celle de l'Alberta Utilities Commission, conformément à la *Loi sur la concurrence* et la *Loi sur Investissement Canada*. L'approbation liée à la *Loi sur Investissement Canada* a été obtenue le 25 juillet 2014.

Puisqu'il est prévu que les actifs et les passifs d'AHLP seront réalisés dans le cadre de cette transaction, la Société présente le montant total de ces actifs et de ces passifs d'AHLP à titre d'actif et de passif du groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente dans son état consolidé de la situation financière. Les actifs nets d'AHLP fluctueront, notamment en fonction

d'injections de capitaux propres et des résultats nets d'AHLP, jusqu'à la clôture de la transaction. Au 30 juin 2014, les actifs nets de ce groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente totalisaient 1,7 milliard \$. Conformément aux exigences de l'IFRS 5, dans la présentation d'un groupe destiné à être cédé classé comme étant détenue en vue de la vente, les soldes intra-groupe sont éliminés, et tous les actifs et les passifs à transférer au moment de la vente font partie de ce groupe. Auparavant, la Société présentait la valeur comptable nette de son investissement dans AltaLink. Cette valeur comptable nette comprenait les dettes fournisseurs intra-groupe et les passifs nets liés au financement d'apports en capital de la Société dans AHLP, mais excluait l'impôt sur le résultat différé. En appliquant cette méthode de calcul, la valeur comptable nette de l'investissement de la Société dans AltaLink s'élevait à 1,1 milliard \$ au 30 juin 2014.

Au moment de la classification des actifs et des passifs d'AHLP à titre d'actif et de passif du groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente le 1^{er} mai 2014, la Société a cessé d'amortir les actifs non courants d'AHLP.

7.4.1 – VALEUR COMPTABLE NETTE DES ICI

Compte tenu de l'effet important des ICI dans l'état consolidé de la situation financière de la Société, celle-ci fournit des informations supplémentaires à la note 4 de ses états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour le deuxième trimestre de 2014 sur la valeur comptable nette de ses ICI, selon la méthode de comptabilisation utilisée dans l'état consolidé de la situation financière de SNC-Lavalin.

(EN MILLIONS \$ CA)	30 juin 2014	31 décembre 2013
ICI comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale ⁽¹⁾	73,9 \$	1 132,4 \$
ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	471,0	448,7
ICI comptabilisés selon la méthode du coût	433,3	426,9
Valeur comptable nette totale des ICI	978,1 \$	2 007,9 \$

⁽¹⁾ Au 30 juin 2014, AltaLink n'est plus classé comme un ICI comptabilisé selon la méthode de la consolidation intégrale, mais plutôt présenté comme un groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente (voir Note 4A des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour le deuxième trimestre de 2014)

Au 30 juin 2014, la Société estimait que la juste valeur de ses ICI était nettement supérieure à leur valeur comptable nette, et que les investissements de la Société dans l'Autoroute 407 et AltaLink ont les justes valeurs estimées les plus élevées de tout son portefeuille d'ICI. Au 30 juin 2014, la valeur comptable nette de l'investissement de la Société dans l'Autoroute 407 s'établissait à néant, tandis que celle de son investissement dans AltaLink s'élevait à 1,1 milliard \$, comme il est expliqué à la section 7.4.

7.4.2 – RAII DU SECTEUR ICI

(EN MILLIONS \$ CA)	DEUXIÈME TRIMESTRE		SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN	
	2014	2013 ⁽¹⁾	2014	2013 ⁽¹⁾
Produits provenant du secteur ICI	228,8 \$	185,0 \$	460,0 \$	328,3 \$
RAII :				
Provenant de l'Autoroute 407	29,4 \$	21,8 \$	58,7 \$	38,6 \$
Provenant d'AltaLink	106,7	52,4	182,0	99,6
Provenant des autres ICI ⁽²⁾	9,3	29,0	26,7	38,3
RAII provenant du secteur ICI	145,4 \$	103,3 \$	267,4 \$	176,5 \$

⁽¹⁾ Les chiffres comparatifs ont été retraités afin de refléter les changements apportés aux informations sectorielles et à la mesure du rendement pour les secteurs à présenter de la Société.

⁽²⁾ Le RAII provenant des autres ICI est présenté déduction faite des frais de vente, généraux et administratifs de la division, des frais de vente, généraux et administratifs corporatifs alloués, ainsi que des frais de vente, généraux et administratifs de tous les autres ICI comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale.

Les investissements de la Société sont comptabilisés selon la méthode du coût, la méthode de la mise en équivalence ou la méthode de la consolidation intégrale, suivant que SNC-Lavalin exerce ou non une influence notable, un contrôle conjoint ou le contrôle. La relation entre les produits et les RAII n'est pas pertinente pour l'évaluation du rendement de ce secteur, puisqu'une partie importante des investissements dans des ICI est comptabilisée selon la méthode du coût ou celle de la mise en équivalence, méthodes qui ne reflètent pas les postes individuels des résultats financiers de chaque ICI.

Le RAII du secteur ICI s'est établi à 145,4 millions \$ au deuxième trimestre de 2014, comparativement à 103,3 millions \$ à la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui est principalement attribuable à un apport plus élevé d'AltaLink, et au fait que la Société a cessé d'amortir les actifs non courants d'AHLP à compter du 1^{er} mai 2014, en raison de la classification des actifs et des passifs d'AHLP à titre d'actif et de passif du groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente à cette date, ainsi qu'à un dividende plus élevé reçu de l'Autoroute 407, partiellement contrebalancés par un apport moins élevé de SKH. L'apport de SKH a été plus faible au deuxième trimestre de 2014 qu'au trimestre correspondant de 2013, étant donné l'incidence positive de la résolution, au cours de cette dernière période, des incertitudes liées au recouvrement de dividendes déclarés précédemment.

Au premier semestre de 2014, le RAII du secteur ICI a augmenté pour se chiffrer à 267,4 millions \$, contre 176,5 millions \$ à la période correspondante de 2013, pour les mêmes raisons que celles exposées ci-dessus.

8 – LIQUIDITÉS ET RESSOURCES FINANCIÈRES

La présente section a été préparée afin de donner au lecteur une meilleure compréhension des liquidités et ressources financières de la Société et a été structurée de la façon suivante :

- > L'examen de la **trésorerie nette de la dette avec recours** de la Société;
- > L'**analyse des flux de trésorerie**, qui explique comment la Société a généré et affecté la trésorerie et les équivalents de trésorerie; et
- > La présentation des **dividendes déclarés** et du **rendement des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires** de la Société (« RCPMA »).

8.1 – TRÉSORERIE NETTE DE LA DETTE AVEC RECOURS

La **trésorerie nette de la dette avec recours** de la Société, qui est une mesure financière non conforme aux IFRS, obtenue en excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie provenant des ICI et sa dette avec recours de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie, se présentait comme suit:

(EN MILLIONS DE \$ CA)	30 juin 2014	31 décembre 2013	30 juin 2013
Trésorerie et équivalents de trésorerie	853,2 \$	1 108,7 \$	789,3 \$
Moins :			
Trésorerie et équivalents de trésorerie provenant des ICI comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale	99,1	17,8	9,7
Dette avec recours	412,5	348,7	348,6
Trésorerie nette de la dette avec recours	341,7 \$	742,2 \$	431,0 \$

La **trésorerie nette de la dette avec recours s'établissait à 341,7 millions \$ au 30 juin 2014**, comparativement à 742,2 millions \$ au 31 décembre 2013. Cette baisse de la trésorerie nette de la dette avec recours s'explique surtout par une diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, à l'exclusion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie provenant des ICI comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale, principalement en raison des liquidités affectées aux activités opérationnelles et de la hausse de la dette avec recours, tel qu'il est expliqué à la note 15 des états financiers consolidés intermédiaires résumés de la Société pour le deuxième trimestre de 2014.

La direction continue de croire que, sous réserve des risques et limites décrits dans le présent rapport, sa situation actuelle de liquidité, incluant sa position de trésorerie et sa capacité de crédit inutilisée, devrait être suffisante pour financer ses activités dans un avenir prévisible.

8.2 – ANALYSE DES FLUX DE TRÉSORERIE

SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN
(EN MILLIONS \$ CA)

	2014	2013
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) :		
Activités opérationnelles	(271,5) \$	(87,5) \$
Activités d'investissement	(1 117,2)	(590,1)
Activités de financement	1 141,1	291,8
Augmentation liée aux écarts de change découlant de la conversion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1,1	0,1
Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(246,5)	(385,6)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	1 108,7	1 174,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	862,2 \$	789,3 \$
Moins: Actifs faisant partie d'un groupe destiné à être cédé	(8,9)	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période tel que présenté à l'état consolidé de la situation financière	853,2 \$	789,3 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se chiffraient à 862,2 millions \$ au 30 juin 2014, comparativement à 789,3 millions \$ au 30 juin 2013, tel qu'il est décrit ci-dessous.

8.2.1 – FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

Les liquidités affectées aux activités opérationnelles se sont établies à 271,5 millions \$ au premier semestre de 2014, comparativement à 87,5 millions \$ à la période correspondante de 2013. Voici les principaux facteurs ayant eu une incidence sur ces activités :

- > Les liquidités nettes provenant des activités opérationnelles avant la variation nette des éléments de fonds de roulement sans effet de trésorerie, qui ont totalisé 154,2 millions \$ au premier semestre de 2014, comparativement à 39,3 millions \$ à la période correspondante de 2013, reflétant principalement un résultat net de 126,8 millions \$ au premier semestre de 2014, comparativement à 16,2 millions \$ au premier semestre de 2013;
- > Les liquidités affectées à la variation nette des éléments de fonds de roulement sans effet de trésorerie, qui ont totalisé 425,7 millions \$ au premier semestre de 2014, contre 126,8 millions \$ à la période correspondante de 2013, reflétant des besoins en fonds de roulement pour certains projets d'envergure.

8.2.2 – FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Les liquidités affectées aux activités d'investissement se sont élevées à 1 117,2 millions \$ au premier semestre de 2014, comparativement à 590,1 millions \$ à la période correspondante de 2013. Les principales activités d'investissement ont été les suivantes :

- > L'acquisition d'immobilisations corporelles provenant d'ICI comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale, pour un décaissement total de 767,7 millions \$ au premier semestre de 2014, comparativement à 512,4 millions \$ à la période correspondante de 2013, tous deux attribuables à AltaLink, principalement pour des dépenses en immobilisations destinées à l'amélioration et à l'expansion du réseau de transport d'électricité;
- > L'acquisition d'immobilisations corporelles provenant des activités d'I&C, pour un décaissement total de 25,5 millions \$ au premier semestre de 2014, comparativement à 19,9 millions \$ à la période correspondante de 2013;
- > Les paiements dans des ICI, qui ont totalisé 57,7 millions \$ au premier semestre de 2014, reflétant principalement des paiements pour le Groupe immobilier santé McGill et le projet de nickel Ambatovy, comparativement à 21,1 millions \$ à la période correspondante de 2013, reflétant principalement des paiements pour Chinook Roads Partnership et le projet de nickel Ambatovy;
- > Des coûts de 50 millions \$ liés à la couverture de change au premier semestre de 2014, tel qu'il est décrit à la note 15 des états financiers consolidés intermédiaires résumés de la Société pour le deuxième trimestre de 2014, comparativement à néant à la période correspondante de 2013;
- > Une diminution de la position des liquidités soumises à restrictions de 21,2 millions \$ au premier semestre de 2014, comparativement à une hausse de 12,6 millions \$ à la période correspondante de 2013;
- > L'investissement dans des billets de dépôt d'une partie des fonds de 260,5 millions \$ générés par l'émission d'obligations de premier rang par la filiale InPower BC General Partnership au premier semestre de 2014, tel qu'il est décrit à la note 4A des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour le deuxième trimestre de 2014.

8.2.3 – FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Les liquidités provenant des activités de financement se sont élevées à 1 141,1 millions \$ au premier semestre de 2014, comparativement à 291,8 millions \$ à la période correspondante de 2013. Les principales activités de financement ont été les suivantes :

- > L'augmentation de la dette sans recours provenant des ICI, qui a totalisé 1 172,7 millions \$ au premier semestre de 2014, principalement attribuable à AltaLink Holdings, L.P. et à d'autres entités de portefeuille liées, ainsi qu'à la filiale InPower BC General Partnership, comparativement à 611,6 millions \$ à la période correspondante de 2013. Le remboursement de la dette sans recours provenant des ICI s'est élevé à 152,3 millions \$ au premier semestre de 2014, comparativement à 326,9 millions \$ à la période correspondante de 2013, principalement attribuable à AltaLink. L'augmentation nette provenant d'AltaLink incluait un montant de 196,7 millions \$ d'une facilité de crédit de 350,0 millions \$ utilisée pour financer des apports de capital de la Société dans AltaLink, L.P., duquel 74,3 millions \$ étaient détenus sous forme de trésorerie et d'équivalents de trésorerie provenant des ICI au 30 juin 2014;
- > L'augmentation de la dette avec recours, qui a totalisé 70,0 millions \$ au premier semestre de 2014, en lien avec un prélèvement de la facilité de crédit d'acquisition visant à financer les frais connexes à la proposition d'acquisition de Kentz (voir la section 8.3), comparativement à néant à la période correspondante de 2013;
- > Une augmentation des avances au titre d'arrangements de financement de contrats de 113,7 millions \$ au premier semestre de 2014, comparativement à 69,0 millions \$ à la période correspondante de 2013;
- > L'émission d'actions suivant la levée d'options sur actions, qui a généré des liquidités de 15,5 millions \$ au premier semestre de 2014 (425 152 options sur actions à un prix moyen de 36,46 \$), comparativement à 18,3 millions \$ au premier semestre de 2013 (488 650 options sur actions à un prix moyen de 37,40 \$). Au 29 juillet 2014, 3 576 715 options sur actions étaient en circulation. À la même date, le nombre d'actions ordinaires émises et en circulation était de 152 287 504.

8.3 – DETTE AVEC RECOURS

Pour financer l'acquisition de Kentz, la Société a conclu, en juin 2014, une convention de crédit d'acquisition non renouvelable avec recours (la « facilité de crédit d'acquisition ») pour un montant total de 2 750 millions \$ composé des éléments suivants : i) un crédit-relais pour vente d'actif de 2 550 millions \$, échéant au plus tard en décembre 2015; et ii) un emprunt à terme de 200 millions \$, échéant au plus tard en juin 2016. Les montants prélevés en vertu du crédit-relais pour vente d'actif et de l'emprunt à terme portent intérêt à des taux variables majorés d'une marge applicable. Selon les modalités de la facilité de crédit d'acquisition, SNC-Lavalin doit effectuer un remboursement obligatoire du solde impayé d'emprunts contractés en vertu de la facilité de crédit d'acquisition à la réception par SNC-Lavalin du produit net de la disposition de certains de ses ICI, incluant AltaLink. La facilité de crédit d'acquisition doit servir exclusivement à financer l'acquisition de Kentz ainsi que les dettes, les frais et les dépenses connexes.

La facilité de crédit d'acquisition est engagée et assujettie à des obligations de faire ou de ne pas faire et à des clauses restrictives financières, y compris l'exigence de maintenir en tout temps, sur des périodes consécutives de 12 mois, un ratio de la dette nette avec recours (à l'exclusion d'emprunts contractés en vertu du crédit-relais pour vente d'actif) sur le résultat ajusté avant intérêts, impôts et amortissements, tel qu'il est défini aux termes de la facilité de crédit d'acquisition, ne dépassant pas une certaine limite. Les clauses restrictives financières de la convention de crédit renouvelable non garantie (la « facilité de crédit ») de la Société ont été modifiées pour exclure les montants prélevés en vertu du crédit-relais pour vente d'actif de la définition de la dette nette avec recours.

En cas de défaut, la facilité de crédit d'acquisition est assujettie aux modalités habituelles de remboursement accéléré.

La valeur comptable de la facilité de crédit d'acquisition était de 63,6 millions \$ au 30 juin 2014 (31 décembre 2013 : néant).

8.4 – DIVIDENDES DÉCLARÉS

Le 6 mars 2014, le 8 mai 2014 et le 8 août 2014, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel en espèces de 0,24 \$ par action, payable le 3 avril 2014, le 5 juin 2014 et le 5 septembre 2014, respectivement, ce qui représente une augmentation de 4,3 % par rapport aux dividendes trimestriels de 0,23 \$ par action versés en 2013.

8.5 – RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES MOYENS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE SNC-LAVALIN (« RCPMA »)

Le RCPMA est une mesure financière non conforme aux IFRS du rendement des capitaux propres de la Société. Le RCPMA, tel qu'il est calculé par la Société, correspond au résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin des 12 derniers mois, divisé par la moyenne des capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin des 13 derniers mois, excluant les « autres composantes des capitaux propres ».

Le RCPMA s'est établi à 6,8 % pour la période de 12 mois s'étant terminée le 30 juin 2014, comparativement à 10,3 % pour la période correspondante de l'exercice précédent, reflétant principalement des pertes nettes enregistrées au troisième trimestre de 2013.

8.6 – INSTRUMENTS FINANCIERS

La nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers, ainsi que la gestion connexe de ces risques, sont décrites à la note 29 des états financiers annuels consolidés audités de 2013 de la Société et à la note 14 de ses états financiers consolidés intermédiaires résumés pour le deuxième trimestre de 2014. Au premier semestre de 2014, il n'est survenu aucune modification importante à la nature des risques découlant des instruments financiers, à la gestion connexe de ces risques et à la classification des instruments financiers, mis à part une couverture de change contractée pour couvrir le risque de change lié à l'Acquisition, tel qu'il est décrit à la note 15 des états financiers consolidés intermédiaires résumés de la Société pour le deuxième trimestre de 2014. De plus, il n'y a pas eu de changement à la méthodologie utilisée pour déterminer la juste valeur des instruments financiers mesurés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière de la Société.

9 – TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Dans le cours normal de ses activités, SNC-Lavalin conclut des transactions avec certains de ses ICI. Les participations dans lesquelles SNC-Lavalin a une influence notable ou un contrôle conjoint, qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, sont considérées comme des parties liées.

Conformément aux IFRS, les profits intra-groupe tirés de produits provenant d'ICI comptabilisés selon les méthodes de la mise en équivalence ou de la consolidation intégrale sont éliminés dans la période où ils sont générés, à l'exception des profits réputés avoir été réalisés par l'ICI. Les profits découlant des transactions avec des ICI comptabilisés selon la méthode du coût ne sont pas éliminés.

Le traitement comptable des profits intra-groupe est présenté ci-dessous :

ICI	MÉTHODE DE COMPTABILISATION	TRAITEMENT COMPTABLE DES PROFITS INTRA-GROUPE
AltaLink	Méthode de la consolidation intégrale / Groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente ⁽¹⁾	Pas d'élimination à la consolidation dans la période où ils sont générés, puisque les transactions sont considérées comme ayant été réalisées par AltaLink en vertu de l'application de la loi par un organisme gouvernemental de réglementation indépendant.
ICI comptabilisés en vertu de l'IFRIC 12	Méthode de la consolidation intégrale	Pas d'élimination à la consolidation dans la période où ils sont générés, puisque les transactions sont considérées comme ayant été réalisées par l'ICI en vertu de l'entente conclue avec son client.
	Méthode de la mise en équivalence	Pas d'élimination à la consolidation dans la période où ils sont générés, puisque les transactions sont considérées comme ayant été réalisées par l'ICI en vertu de l'entente conclue avec son client.
Autres	Méthode de la mise en équivalence	Élimination dans la période où ils sont générés, comme réduction de l'actif sous-jacent et, par la suite, constatation sur la période d'amortissement de l'actif correspondant.
	Méthode du coût	Pas d'élimination, conformément aux IFRS.

⁽¹⁾ Jusqu'au 1er mai 2014, AltaLink était classé comme un ICI comptabilisé selon la méthode de la consolidation intégrale. À partir du 1er mai 2014, AltaLink est présenté comme un groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente (voir Note 4A des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour le deuxième trimestre de 2014).

Pour les deuxièmes trimestres et les six premiers mois de 2014, SNC-Lavalin a constaté des produits de 145,0 millions \$ (2013 : 170,8 millions \$) et de 304,3 millions \$ (2013 : 331,0 millions \$), respectivement, tirés des contrats avec des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. SNC-Lavalin a aussi constaté sa quote-part du résultat net provenant des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence de 43,1 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2014 (2013 : 56,2 millions \$) et de 90,8 millions \$ pour la période de six mois terminée le 30 juin 2014 (2013 : 77,5 millions \$), respectivement. Pour le deuxième trimestre et les six premiers mois de 2014, les produits intra-groupe découlant des transactions avec AltaLink d'un montant de 315,8 millions \$ (2013 : 420,3 millions \$) et de 670,6 millions \$ (2013 : 743,8 millions \$), respectivement, ont été éliminés à la consolidation alors que les profits sur ces transactions n'ont pas été éliminés.

Les créances clients de SNC-Lavalin provenant de ces ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence s'élevaient à 33,0 millions \$ au 30 juin 2014 (31 décembre 2013 : 35,3 millions \$). Les autres actifs financiers courants de SNC-Lavalin à recevoir de ces ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence s'élevaient à 348,0 millions \$ au 31 juin 2014 (31 décembre 2013 : 300,0 millions \$). L'engagement de SNC-Lavalin restant à investir dans ces ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence était de 112,2 millions \$ au 30 juin 2014 (31 décembre 2013 : 155,2 millions \$).

Toutes ces transactions entre parties liées sont évaluées à la juste valeur.

10 – MÉTHODES COMPTABLES ET MODIFICATIONS

La Société a établi ses conventions et méthodes comptables pour la préparation des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour le deuxième trimestre de 2014 conformément aux IFRS. Se reporter à la note 2 des états financiers consolidés annuels audités de 2013 de la Société pour en savoir plus sur les principales méthodes comptables utilisées dans la préparation des états financiers, car elles restent inchangées pour le deuxième trimestre de 2014, à l'exception des méthodes comptables visées par l'interprétation et les modifications adoptées en 2014, comme il est décrit dans la section 10.1 ci-dessous. De plus, comme il est décrit à la note 2C des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société, au premier trimestre de 2014, la Société a révisé ses secteurs à présenter en fonction des changements apportés à sa structure interne de présentation de l'information financière et changé la mesure du rendement de ses secteurs à présenter en remplaçant le « résultat d'exploitation » par le « RAII sectoriel », comme il est indiqué aux sections 4 et 7.

Les hypothèses clés et les estimations adoptées par la direction en vertu des IFRS, et leur incidence sur les montants figurant dans les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités et les notes, ont été divulguées dans les états financiers consolidés annuels audités de 2013 de la Société et restent inchangées pour le deuxième trimestre de 2014.

10.1 – INTERPRÉTATION ET MODIFICATIONS APPLIQUÉES EN 2014

L'interprétation et les modifications à la norme existante suivantes ont été appliquées par la Société à compter du 1^{er} janvier 2014 :

- > L'interprétation IFRIC 21, *Droits ou taxes*, (« IFRIC 21 ») examine comment une entité doit comptabiliser les droits ou taxes imposés par des gouvernements, autres que les impôts sur le résultat, dans ses états financiers.
- > Les modifications intitulées « Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers » (modifications à l'IAS 36, *Dépréciation d'actifs*) établissent les informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs dépréciés lorsque cette valeur est fondée sur la juste valeur diminuée des coûts de sortie.

L'application initiale rétrospective de l'IFRIC 21 et des modifications à l'IAS 36, *Dépréciation d'actifs*, (« IAS 36 ») n'a pas eu d'incidence sur les états financiers de la Société. L'application initiale de l'IFRIC 21 et des modifications à l'IAS 36 était conforme aux dispositions transitoires et à l'IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*.

10.2 – NORMES ET MODIFICATIONS PUBLIÉES EN VUE D'ÊTRE APPLIQUÉES À UNE DATE ULTÉRIEURE

Les modifications et les séries de modifications suivantes ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et sont applicables par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2015 (à l'exception des modifications à l'IFRS 2 et à l'IFRS 3 tel qu'il est indiqué ci-dessous), et l'application anticipée est permise :

- > Les modifications intitulées « Régimes à prestations définies : Cotisations des membres du personnel » (modifications à l'IAS 19, *Avantages du personnel*) s'appliquent aux cotisations versées par des membres du personnel ou des tiers à un régime à prestations définies et visent à simplifier la comptabilisation des cotisations qui ne sont pas liées au nombre d'années de service.
- > Améliorations annuelles des IFRS (Cycle 2010-2012), qui comprennent notamment les modifications suivantes :
 - Les modifications à l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, portent sur les définitions de « condition d'acquisition des droits » et de « condition de marché », ajoutent les définitions de « condition de performance » et de « condition de service » et sont applicables aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions pour lesquelles la date d'attribution est le 1^{er} juillet 2014 ou une date postérieure.
 - Les modifications à l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises* (« IFRS 3 »), clarifient le fait qu'une contrepartie éventuelle classée comme un actif ou un passif doit être évaluée à la juste valeur à chaque date de clôture pour tout regroupement d'entreprises dont la date d'acquisition est le 1^{er} juillet 2014 ou une date postérieure, peu importe si la contrepartie éventuelle est un instrument financier ou encore un actif ou un passif non financier.
 - Les modifications à l'IFRS 8, *Secteurs opérationnels*, exigent qu'une entité fournisse des informations sur les jugements portés par la direction lors de l'application des critères de regroupement aux secteurs opérationnels et clarifient le fait qu'un rapprochement entre le total des actifs des secteurs à présenter et les actifs de l'entité doit être fourni uniquement si les montants des actifs du secteur sont régulièrement fournis au principal décideur opérationnel.
 - Les modifications à l'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur* (« IFRS 13 »), clarifient le fait que la publication de l'IFRS 13 n'a pas eu pour effet d'enlever à l'entité la possibilité d'évaluer

les créances et les dettes à court terme sans taux d'intérêt stipulé au montant de la facture non actualisé, lorsque l'effet de la non-actualisation est négligeable.

> Améliorations annuelles des IFRS (Cycle 2011-2013), qui comprennent notamment les modifications suivantes :

- Les modifications à l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, clarifient le fait que le champ d'application de l'IFRS 3 ne s'applique pas à la comptabilisation de la formation de tous types de partenariats dans les états financiers dudit partenariat.
- Les modifications à l'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, clarifient le fait que l'exception relative aux portefeuilles permettant d'évaluer la juste valeur d'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers sur une base nette s'applique à l'ensemble des contrats compris dans le champ d'application de l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, que ces contrats répondent ou non à la définition d'actifs financiers ou de passifs financiers.

La modification aux normes suivante a été publiée et est applicable par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016, et l'application anticipée est permise :

> La modification intitulée « *Éclaircissement sur les modes d'amortissement acceptables* » (modifications à l'IAS 16, *Immobilisations corporelles*, et à l'IAS 38, *Immobilisations incorporelles*) : i) les modifications à l'IAS 16, *Immobilisations corporelles*, interdisent aux entités d'utiliser la méthode fondée sur les produits pour l'amortissement des immobilisations corporelles; et ii) les modifications à l'IAS 38, *Immobilisations incorporelles*, introduisent une présomption réfutable selon laquelle les produits ne constituent pas une base appropriée pour l'amortissement d'une immobilisation incorporelle, à l'exception de deux cas limités.

La norme suivante a été publiée et est applicable par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017, et l'application anticipée est permise :

> L'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*, énonce un modèle global unique que les entités doivent utiliser pour comptabiliser les produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients. Elle remplacera les normes actuelles sur la comptabilisation des produits, notamment IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, IAS 11, *Contrats de construction*, et les interprétations connexes.

La norme suivante a été publiée et est applicable par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, et l'application anticipée est permise :

- > L'IFRS 9, *Instruments financiers*, porte principalement sur i) le classement et l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers; ii) le nouveau modèle de dépréciation fondé sur les pertes attendues; et iii) la nouvelle méthode de comptabilité de couverture.

La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ces modifications et de ces normes sur ses états financiers.

11 – RISQUES ET INCERTITUDES

Les risques et incertitudes, ainsi que certaines pratiques de gestion des risques de la Société, sont décrits à la section 13 du « Rapport de gestion » inclus dans le rapport financier 2013 de la Société. Il n'y a eu de changements importants ni à ces risques et incertitudes, ni à ces pratiques de gestion des risques, au cours des trois premiers mois de 2014 à l'exception de :

Ajout de nouveaux facteurs de risque

L'Acquisition pourrait ne pas se concrétiser ou être retardée en raison du délai nécessaire pour obtenir l'approbation des actionnaires et les approbations réglementaires requises, ainsi que pour remplir les autres conditions de clôture, ce qui pourrait nuire aux activités de la Société.

La conclusion de l'Acquisition est assujettie à l'obtention des approbations réglementaires, de l'approbation des actionnaires de Kentz et de l'approbation du concordat par le tribunal de Jersey, ainsi qu'au respect de certaines conditions de clôture. Il n'existe aucune certitude quant au respect de ces conditions ou au moment où elles seront remplies, le cas échéant, et la Société ne peut donner aucune garantie à cet égard. Un retard important dans l'obtention des approbations réglementaires ou l'imposition de conditions d'approbation défavorables pourraient nuire de façon importante à la capacité de la Société de conclure l'Acquisition, à ses activités, à sa situation financière et à ses résultats d'exploitation. La Société entend conclure l'Acquisition dès que possible, après avoir obtenu l'approbation des actionnaires de Kentz, reçu les approbations réglementaires requises et rempli les conditions de clôture. Si l'Acquisition ne se concrétise pas comme prévu, la Société pourrait subir des conséquences négatives, lesquelles pourraient toucher ses activités, sa situation financière ou ses résultats d'exploitation, et perdre la confiance des investisseurs en sa capacité de mener à bien son plan stratégique.

La Société pourrait ne pas être en mesure d'intégrer les entreprises de SNC-Lavalin et de Kentz, et de concrétiser les avantages escomptés de l'Acquisition.

L'intégration des entreprises de SNC-Lavalin et de Kentz nécessiterait du temps, des ressources et des efforts importants de la part de la direction, ce qui pourrait amener cette dernière à s'éloigner d'autres occasions stratégiques et des questions opérationnelles pendant ce processus. Il est impossible de garantir que la direction parviendra à intégrer les activités de chacune des entreprises ou à concrétiser les synergies et les autres avantages prévus découlant de l'Acquisition. Il est impossible de garantir dans quelle mesure et à quel moment ces synergies se réaliseront. Le processus d'intégration pourrait entraîner le départ d'employés clés, l'interruption des activités en cours respectives ou des incohérences dans les normes, les contrôles, les procédures et les politiques, chacun de ces facteurs pouvant mettre en péril la capacité de la direction de la Société à maintenir les relations avec les clients, les fournisseurs et les employés ou de tirer les avantages prévus. En outre, l'incapacité de la direction à intégrer avec succès les activités de SNC-Lavalin et de Kentz, notamment les technologies de l'information et les systèmes d'information financière, pourrait avoir un effet défavorable important sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

L'endettement de la Société après l'Acquisition devrait être important, ce qui pourrait avoir des conséquences négatives pour cette dernière, notamment une diminution des fonds disponibles à d'autres fins commerciales.

Le degré d'endettement de la Société en raison du financement requis pour conclure l'Acquisition pourrait nuire à la Société. Bien que la Société anticipe effectuer un remboursement obligatoire du solde impayé d'emprunts contractés en vertu de la facilité de crédit d'acquisition à la réception du produit net de la vente d'AltaLink annoncée précédemment, la conclusion de la vente d'AltaLink est assujettie à l'obtention des approbations réglementaires requises et au respect de certaines conditions de clôture. Il n'existe aucune certitude quant au respect de ces conditions ou au moment où elles seront remplies, le cas échéant, et la Société ne peut donner aucune garantie à cet égard. Les conséquences négatives de ce niveau d'endettement peuvent être les suivantes : limiter la capacité de SNC-Lavalin d'obtenir du financement additionnel pour le fonds de roulement, les dépenses en immobilisations, les besoins au titre du service de la dette, les acquisitions et les fins générales de l'entreprise ou d'autres fins; restreindre la souplesse et la discrétion de la Société quant à l'exercice de ses activités; limiter sa capacité de déclarer des dividendes; la forcer à consacrer une partie de ses flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation au paiement de l'intérêt sur sa dette existante et la priver de ses flux de

trésorerie pour d'autres fins, y compris les activités d'exploitation, les dépenses en immobilisations et d'autres occasions commerciales futures; la soumettre à un désavantage concurrentiel par rapport à ses concurrents qui sont moins endettés; la rendre plus vulnérable à un ralentissement de la conjoncture économique générale; et la mettre dans l'impossibilité d'effectuer les dépenses qui sont importantes pour sa croissance et son plan stratégique.

De plus, les instruments régissant la dette de la Société contiennent des clauses restrictives financières et autres qui limitent la souplesse opérationnelle de la Société et qui pourraient l'empêcher de tirer parti de certaines occasions d'affaires. Le non-respect de ces clauses restrictives pourrait entraîner un cas de défaut. Tout cas de défaut non corrigé ou n'ayant pas fait l'objet d'une renonciation pourrait nuire aux activités, aux résultats d'exploitation ou à la situation financière de la Société, par exemple en l'obligeant à rembourser plus rapidement sa dette.

Révision d'un facteur de risque existant

Le paragraphe suivant a été ajouté au risque énoncé comme suit dans le rapport financier 2013 de la Société, sous « Rapport de gestion » : « l'issue des réclamations et litiges en cours et futurs pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société ».

Le 12 juin 2014, la Cour supérieure du Québec a rendu une décision relativement à l'affaire communément appelée le « dossier de la pyrrhotite » dans la région de Trois-Rivières, au Québec, et dans laquelle SNC-Lavalin compte parmi les nombreux défendeurs. La Cour supérieure a statué en faveur des demandeurs, ordonnant le paiement in solidum d'un montant total d'environ 168 millions \$ en dommages-intérêts, réparti entre les défendeurs. Le 10 juillet 2014, SNC-Lavalin a déposé un avis d'appel de cette décision de la Cour supérieure pour contester le fondement juridique et le partage des responsabilités. En vertu du jugement de la Cour, SNC-Lavalin assumerait environ 70 % des dommages-intérêts, dont une part importante devrait être recouvrée auprès des assureurs externes de la Société.

En raison des incertitudes inhérentes aux litiges, il n'est pas possible de prédire l'issue de l'appel interjeté par la Société, de ces procédures ou d'autres procédures connexes en général, de déterminer si le montant prévu par la Société dans ses provisions est suffisant ou de déterminer le montant de toute perte éventuelle, le cas échéant, pouvant être engagé relativement à un jugement définitif dans cette affaire.

12 – INFORMATIONS TRIMESTRIELLES ET INFORMATIONS SECTORIELLES DE 2013 RETRAITÉES, PAR TRIMESTRE

12.1 – INFORMATIONS TRIMESTRIELLES

(EN MILLIONS DE \$ CA, SAUF LE RÉSULTAT PAR ACTION ET LES DIVIDENDES PAR ACTION)	2014		2013				2012	
	DEUXIÈME TRIMESTRE	PREMIER TRIMESTRE	QUATRIÈME TRIMESTRE	TROISIÈME TRIMESTRE	DEUXIÈME TRIMESTRE	PREMIER TRIMESTRE	QUATRIÈME TRIMESTRE	TROISIÈME TRIMESTRE
Produits	1 696,5 \$	1 720,1 \$	2 124,3 \$	1 945,2 \$	1 943,4 \$	1 900,3 \$	2 421,5 \$	1 975,2 \$
RAII	113,7 \$	168,9 \$	190,0 \$	(63,7) \$	3,1 \$	99,4 \$	138,6 \$	180,8 \$
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant d'I&C	(46,9) \$	30,8 \$	(31,3) \$	(128,4) \$	(104,7) \$	18,6 \$	23,4 \$	83,1 \$
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des ICI:								
Provenant de l'Autoroute 407	29,4	29,4	41,9	33,5	21,8	16,8	56,6	14,7
Provenant d'AltaLink	44,7	23,2	39,3	21,3	17,5	13,7	16,7	13,6
Provenant des autres ICI	4,9	11,2	42,6	0,8	27,7	4,6	(2,9)	2,6
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin	32,1	94,6	92,5	(72,7)	(37,7)	53,6	93,8	114,1
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	0,1	0,1	0,1	0,3	0,2	0,1	0,1	(0,1)
Résultat net	32,1 \$	94,7 \$	92,6 \$	(72,5) \$	(37,5) \$	53,7 \$	93,9 \$	113,9 \$
Résultat de base par action (\$)	0,21 \$	0,62 \$	0,61 \$	(0,48) \$	(0,25) \$	0,35 \$	0,62 \$	0,76 \$
Résultat dilué par action (\$)	0,21 \$	0,62 \$	0,61 \$	(0,48) \$	(0,25) \$	0,35 \$	0,62 \$	0,75 \$
Dividendes déclarés par action (\$)	0,24 \$	0,24 \$	0,24 \$	0,23 \$	0,23 \$	0,23 \$	0,23 \$	0,22 \$

12.2 – INFORMATIONS SECTORIELLES DE 2013 RETRAITÉES, PAR TRIMESTRE

Comme il est précisé à la section 7, la Société a révisé ses secteurs à présenter en fonction des changements apportés à sa structure interne de présentation de l'information financière et changé la mesure du rendement de ses secteurs à présenter en remplaçant le « résultat d'exploitation » par le « RAII sectoriel ». Les tableaux ci-dessous résument les produits, le RAII et le carnet de commandes trimestriels retraités, par secteur, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013.

Produits sectoriels de 2013 retraités, par trimestre

(EN MILLIONS DE \$ CA)

2013

PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ	QUATRIÈME TRIMESTRE	TROISIÈME TRIMESTRE	DEUXIÈME TRIMESTRE	PREMIER TRIMESTRE	TOTAL
Ressources, environnement et eau					
Mines et métallurgie	317,9 \$	434,5 \$	458,9 \$	408,5 \$	1 619,8 \$
Pétrole et gaz	184,6	144,0	70,3	156,9	555,8
Environnement et eau	37,0	36,0	39,0	32,7	144,7
	539,5 \$	614,5 \$	568,2 \$	598,1 \$	2 320,3 \$
Énergie	428,4 \$	350,0 \$	422,3 \$	369,5 \$	1 570,3 \$
Infrastructures					
Infrastructures et construction	562,3 \$	482,1 \$	469,5 \$	406,5 \$	1 920,4 \$
Opérations et maintenance	338,2	318,8	298,4	382,9	1 338,3
	900,6 \$	801,0 \$	767,9 \$	789,4 \$	3 258,8 \$
ICI	255,9 \$	179,7 \$	185,0 \$	143,3 \$	763,8 \$
Total	2 124,3 \$	1 945,2 \$	1 943,4 \$	1 900,3 \$	7 913,2 \$

RAII sectoriels de 2013 retraités, par trimestre

(EN MILLIONS DE \$ CA)

2013

PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ	QUATRIÈME TRIMESTRE	TROISIÈME TRIMESTRE	DEUXIÈME TRIMESTRE	PREMIER TRIMESTRE	TOTAL
Ressources, environnement et eau					
Mines et métallurgie	21,1 \$	23,8 \$	15,9 \$	5,1 \$	65,9 \$
Pétrole et gaz	19,7	5,7	(87,3)	6,2	(55,6)
Environnement et eau	(7,7)	1,3	(3,1)	(1,0)	(10,5)
	33,1 \$	30,8 \$	(74,5) \$	10,4 \$	(0,2) \$
Énergie	24,6 \$	4,0 \$	31,1 \$	38,0 \$	97,7 \$
Infrastructures					
Infrastructures et construction	(48,6) \$	(130,3) \$	(64,2) \$	(33,5) \$	(276,7) \$
Opérations et maintenance	21,6	5,8	7,2	11,2	45,9
	(27,0) \$	(124,6) \$	(57,0) \$	(22,3) \$	(230,8) \$
ICI	214,3 \$	94,0 \$	103,3 \$	73,2 \$	484,7 \$
RAII total provenant des secteurs d'activité	245,0 \$	4,2 \$	2,9 \$	99,3 \$	351,5 \$
Moins: Coûts de restructuration et dépréciation du goodwill	(55,2) \$	(68,2) \$	– \$	– \$	(123,5) \$
Reprise des participations ne donnant pas le contrôle avant impôts sur le résultat	0,1	0,3	0,2	0,1	0,8
RAII	190,0 \$	(63,7) \$	3,1 \$	99,4 \$	228,8 \$

Carnets de commandes de 2013 retraités, par trimestre

AU 30 SEPTEMBRE
(EN MILLIONS \$ CA)

2013

PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ	SERVICES	ENSEMBLES	O&M	TOTAL
Ressources, environnement et eau				
Mines et métallurgie	331,0 \$	340,6 \$	– \$	671,6 \$
Pétrole et gaz	256,4	61,9	–	318,3
Environnement et eau	114,9	–	–	114,9
	702,2 \$	402,5 \$	– \$	1 104,7 \$
Énergie	404,3 \$	1 603,0 \$	– \$	2 007,3 \$
Infrastructures				
Infrastructures et construction	566,0 \$	3 044,8 \$	– \$	3 610,8 \$
O&M	–	–	2 272,6	2 272,6
	566,0 \$	3 044,8 \$	2 272,6 \$	5 883,4 \$
Total	1 672,5 \$	5 050,3 \$	2 272,6 \$	8 995,4 \$

AU 30 JUIN
(EN MILLIONS \$ CA)

2013

PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ	SERVICES	ENSEMBLES	O&M	TOTAL
Ressources, environnement et eau				
Mines et métallurgie	421,6 \$	375,2 \$	– \$	796,8 \$
Pétrole et gaz	182,2	78,7	–	260,9
Environnement et eau	115,7	–	–	115,7
	719,5 \$	453,8 \$	– \$	1 173,4 \$
Énergie	533,1 \$	1 804,5 \$	– \$	2 337,6 \$
Infrastructures				
Infrastructures et construction	595,9 \$	3 295,1 \$	– \$	3 891,0 \$
O&M	–	–	2 250,4	2 250,4
	595,9 \$	3 295,1 \$	2 250,4 \$	6 141,4 \$
Total	1 848,5 \$	5 553,4 \$	2 250,4 \$	9 652,4 \$

AU 31 MARS
(EN MILLIONS \$ CA)

2013

PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ	SERVICES	ENSEMBLES	O&M	TOTAL
Ressources, environnement et eau				
Mines et métallurgie	528,6 \$	417,2 \$	– \$	945,8 \$
Pétrole et gaz	178,7	95,5	–	274,2
Environnement et eau	122,2	–	–	122,2
	829,5 \$	512,7 \$	– \$	1 342,2 \$
Énergie	427,0 \$	1 957,0 \$	– \$	2 384,0 \$
Infrastructures				
Infrastructures et construction	632,7 \$	3 484,5 \$	– \$	4 117,2 \$
O&M	–	–	2 392,4	2 392,4
	632,7 \$	3 484,5 \$	2 392,4 \$	6 509,6 \$
Total	1 889,2 \$	5 954,2 \$	2 392,4 \$	10 235,8 \$

13 – CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Le chef de la direction et le chef des affaires financières de la Société ont la responsabilité d'établir et de maintenir les contrôles et procédures de communication de l'information de la Société ainsi qu'un contrôle interne à l'égard de l'information financière, tels qu'ils sont définis dans le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* (le « Règlement 52-109 ») des Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Le chef de la direction et le chef des affaires financières ont conçu, ou fait concevoir sous leur supervision, des contrôles et procédures de communication de l'information pour fournir l'assurance raisonnable que :

- > L'information importante relative à la Société leur est communiquée par d'autres personnes, en particulier pendant la période où les documents intermédiaires sont établis; et
- > L'information qui doit être présentée par la Société dans ses documents annuels, ses documents intermédiaires ou d'autres rapports que la Société dépose ou transmet en vertu des lois sur les valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par les lois sur les valeurs mobilières.

Le chef de la direction et le chef des affaires financières ont également conçu, ou fait concevoir sous leur supervision, le contrôle interne à l'égard de l'information financière pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux IFRS.

Il n'y a eu aucune modification apportée au contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au cours de la période commençant le 1^{er} avril 2014 et se terminant le 30 juin 2014, qui a eu, ou est raisonnablement susceptible d'avoir, une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière.